

56
n° département

BERNE
commune



PONT CALLECK
adresse ou lieu-dit

PONTIVY
arrondissement

LE FAOUE
canton

CHATEAU
dénomination et titre de l'œuvre

35 01
matricule

Repérage

Carte I.G.N.

échelle : 1/50 000°

feuille :

PLOUAY

Lambert : 1 X 17660

Y 04890

Cadastre

année : 1826

section : C2

parcelle : 864, 865, 866, 868

année : 1969

section : C2

parcelle : 395, 403, 556

Propriétaire : Père BERTO et DOMINICAINES DU SAINT ESPRIT

Destination actuelle :

Protection M.H. :

État de conservation :

Dossier établi le : 22 juin 1966

par J.C. MENOU, D. MOIREZ & Y.C. VEILLARD

revu le : 16 juin 1969

par C. & P. BOISSE & J. CADIOU

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

HISTORIQUE

I- EDIFICE(S) ANTERIEUR(S) :

L'édifice actuel, de construction récente, a été précédé, sur le même site, de deux constructions antérieures au moins.

La Borderie ne pense pas que la châellenie du Pontcallec ait eu de seigneurs particuliers avant le XIV^e siècle(1). Celle-ci était définitivement constituée en 1288 et comprise parmi les terres du domaine ducal. Trois ans plus tard, le Duc Jean II, successeur de Jean Le Roux, fit ériger la chaussée qui, en barrant la vallée du Pontcallec, forma le magnifique étang de ce nom (2). Cette terre resta dans le domaine ducal jusqu'en 1332, époque où le Duc Jean III, petit-fils de Jean II donna à Jean, sire de Derval, "toute la chastellenie du Pontcailloux (sic), les prez, landes, pastures, foretz, et toutes autres choses appartenant à ladite chastellenie, les étangs, les moulins, les bois, avec les domaines et le manoir dudit lieu de Pontcailloux ..." (3).

C'est la mention la plus ancienne que l'on connaisse d'un manoir à Pontcallec, par la suite régulièrement signalé aux XV^e et XVI^e siècles dans les montres et réformations de l'Evêché de Vannes (4). Le premier seigneur du lieu, mentionné par Galles, remonte aussi au XIV^e siècle, et c'est en 1374, Jean de Malestroît (5).

(1) Cf. Les Sires du Quémenet-Héboi et du Pontcallec, dans Rev. Bret. Vend., 1862/2 p. 223 (Annexe I).

(2) Ibid.

(3) Ibid. (La Borderie cite Dom Morice, Preuves, I, 1360).

(4) Cf. Annexe II.

(5) A.D. Morbihan : Galles, Dict^{re}. terres nobles Morbihan, t. IV, Pontcallec.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

Y eut-il, avant le "manoir" du XIV^{ème} siècle un château-fort plus ancien établi sur une motte féodale, ensemble défensif complété en 1291 par l'étang artificiel qui fit créer le Duc Jean II? C'est ce que publie l'auteur du compte-rendu du congrès tenu au Faouët les 2 et 3 juillet 1956 (1), mais il ne cite pas ses sources et nous n'avons pas retrouvé d'indication permettant une telle supposition. Cette hypothèse ne s'accorde d'ailleurs pas avec l'opinion, solidement documentée, de La Borderie, ni avec la première mention que l'on connaisse d'un manoir en 1332. Il y a donc lieu de la tenir pour hasardeuse et de ne considérer comme certaine que l'existence de ce "manoir" à partir de la première moitié du XIV^{ème} siècle. Les réformations de 1427 à 1517 continuent à faire mention de Pontcallec sous cette appellation (2). Le terme de manoir doit-il donner à entendre qu'il s'agissait d'une simple résidence, non fortifiée? Si c'était vraiment le cas, des aménagements ou une reconstruction durent intervenir puisqu'à la fin du XVI^{ème} siècle, pendant la Ligue, Ogée mentionne l'existence de fortifications dont les troupes de Mercoeur détruisirent la plus grande partie en 1591. L'auteur ajoute : "Quelques temps après, le Duc de Mercoeur, voulant en faire une place-forte, le fit réparer, et y laissa une garnison qui ne put pourtant pas le défendre contre la valeur et l'expérience de quelques gentilshommes bretons, qui s'en emparèrent en 1594. Henri IV y mit aussitôt une garnison de cinquante hommes" (3).

L'aveu de 1680 (4) fait encore mention de fortifications et le récit détaillé de B. Pocquet sur la conspiration dont Pontcallec fut le foyer en 1718-1720 montre également qu'un appareil défensif (enceinte, murailles, grande porte) subsistait à cette époque (5).

(1) Cf. Assoc. bret. Union région. bret., t. LXV (1956) p. 8.

(2) Cf. Annexe II.

(3) Ogée, Dict^{re} de Bretagne, t. I, P. 81.

(4) Cf. Annexe IV.

(5) Cf. Annexe VI.

Sans qu'il soit possible de préciser la date de construction de cet ensemble défensif, il semble que les vestiges encore signalés à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, correspondent à ce qui a pu succéder ou être ajouté au manoir du XIV^e siècle, que Mercoeur a détruit puis reconstruit.

Si cette enceinte a subsisté jusqu'à une date avancée (il en reste encore quelques fragments à l'Ouest), il est généralement admis que le logis a été reconstruit au XVII^e siècle, comme en témoigne le pavillon Ouest encore existant (1). La construction actuelle s'inspire d'ailleurs de l'architecture du début du XVII^e siècle, tant par les volumes que par la forme et le décor des ouvertures, des lucarnes surtout.

L'aveu de 1680 (2) dénombre ainsi les éléments de l'ensemble qui existait alors : " le château de Pontcallec, avec ses murailles, closteures, terrasses, arcades, voûtes, chapelles, coulombier, cours, avant-cours et arrière-cours, basse-cours, escuries, remises de carrosses, grand jardin aux deux coins duquel il y a deux pavillons du costé du septentrion ... "

Ces bâtiments subirent des dégradations considérables en 1796, lors du séjour de la quatrième colonne mobile, au point que la chapelle était à reconstruire complètement, le château, presque complètement (3).

II- CONTEXTE HISTORIQUE

Au XIV^e siècle, Pontcallec fut disputé entre les Blois et les Montfort : les Derval, seigneurs de Pontcallec, avaient pris parti pour Charles de Blois. Jean de Montfort, en 1345, s'empara de la seigneurie et la donna à Jeanne de Belleville. De son côté, Charles de Blois ayant remis la main sur Pontcallec, en fit présent à Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, qui s'illustra dans la bataille des Trente. Mais comme Jean de Montfort finit par triompher et que Clisson, héritier

(1) La Borderie, Le Quémenet-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moisan, des Fiefs-de-Léon et de Pontcallec, dans Rev. Bret. Vend., Tome X, 1861, p. 380.

(2) Cf. Annexe IV/(3) KERVEGANT (Ch^{ne} L.)- Le Faouët de 1789 à 1801 ... Assoc. bret. Union région. bret., t. LXV, (1956), p. 81 - 82.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

de Jeanne de Belleville, se déclara adversaire de Jean IV, celui-ci lui reprit Pontcallec, qui revint au domaine ducal jusqu'en 1440 (1).

L'on a vu également comment, à l'époque de la Ligue, Pontcallec fut assiégé et en partie détruit par Mercoeur qui décida ensuite d'en faire (ou d'en refaire ?) une place-forte (2).

De 1718 à 1720, ce fut l'un des foyers d'une conspiration (3) qui agita une grande partie de la noblesse bretonne qui, à l'instigation de quelques-uns, rédigea un acte d'association en vue de défendre ses intérêts contre la politique très dure et très autoritaire du Maréchal de Montesquiou, gouverneur de la province. La fermeture des Etats de Dinan en décembre 1717 fut le signal du conflit qui, dans une phase postérieure seulement, se greffa sur la conspiration de Cellamare et eut des prolongements avec les affaires espagnoles. Il fallait trouver des responsables; quatre des principaux chefs du soulèvement nobiliaire breton, dont le marquis de Pontcallec, Clément Chrysogone de Guer, furent exécutés en place publique à Nantes en 1720. L'arbitraire et l'impopularité de cette décision firent que la confiscation et les mesures infâmes prises contre les biens des condamnés furent levées dès 1721 (4) et non en 1810 comme l'écrit Cayot-Delandre (5). En l'absence de documents de référence pouvant fournir des éléments de comparaison avec l'état actuel, l'on ne sait si les marques de seigneurie et d'honneur furent abattues ou effacées, les fossés comblés, les bois de haute-futaie " comme avenues et autres servant à la décoration" furent coupés à neuf pieds du sol comme cela était stipulé (6). Si nous ne sommes pas renseignés sur le château lui-même, qui d'ailleurs souffrit considérablement des événements postérieurs, il est à peu près certain, toutefois, que des dépendances de celui-ci, la chapelle Saint Albaut notamment, tombèrent sous le coup de la suppression des marques honorifiques (7).

(1) Cf. Annexe 1.

(2) Ogée, Dict^{re} de Bretagne, t I, p. 81.

(3) Cf. Annexes V et VI.

(4) La Borderie, les sires du Quéméné-Héboi et du Pontcallec ..., p. 228-229 (Annexe n° I). Cf. également Le Digabel, La Conspiration de Pontcallec ..., p. 300-301.

(5) Cf. Annexe V.

(6) B. Pocquet, Histoire de Bretagne, t. VI, p. 137.

(7) Voir le chapitre historique du dossier consacré à cette chapelle.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

Mais c'est la période révolutionnaire qui porta un coup fatal au château et à la chapelle, au point de nécessiter une reconstruction presque complète. Selon le rapport de la justice de paix de Kernascleden, on estima le tort réel causé au propriétaire à six cent mille francs. Le château avait été presque complètement brûlé par la quatrième colonne mobile; la chapelle devait être complètement réédifiée (1).

En ce qui concerne les propriétaires successifs de la seigneurie, nous renvoyons à l'étude très précise de La Borderie, dont figurent de larges extraits en Annexe I. Les indications qu'il donne s'arrêtent au XIX^{ème} siècle et nous les complétons par celles du compte-rendu du congrès tenu au Faouët en 1956.

III - CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

Le château actuel, l'aile occidentale exceptée, est une reconstruction de 1882, due au fils du Comte de Brissac qui avait racheté le château en 1833 (2).

Nous manquons de documents antérieurs à cette réfection, suffisamment précis pour tenter de reconstituer l'aspect des bâtiments au XVII^{ème} siècle. L'aveu de 1680 (3) et le cadastre de 1826 ne permettent ^{pas} cette reconstitution : ainsi, en ce qui concerne la chapelle, le cadastre est postérieur à sa disparition et ne fournit aucune indication sur son emplacement. L'aveu de 1680 mentionne son existence à l'orée de la forêt, vis-à-vis du grand portail du château. Encore faut-il être certain de l'emplacement de ce portail. L'examen du cadastre tend à le situer au Nord de la parcelle 866, mais alors, la situation de la chapelle ancienne ne concorderait plus avec celle qu'indique le cahier de paroisse, à proximité de l'actuel oratoire de Sainte-Anne-des-Bois.

L'étude comparée des deux sources permet la localisation vraisemblable de deux éléments : " le grand jardin aux deux coins duquel il y a deux pavillons du

(1) Kervégant, op. cit., p. 81-82.

(2) Congrès du Faouët, 2-3 juillet 1956, dans Assoc. bret. Union région. bret., t. LXV (1956) p. 9.

(3) Cf. Annexe IV.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

côté du Septentrion" à toutes les chances d'occuper, en 1826, la parcelle 868, et les "réservoirs d'eau" (viviers), les parcelles 1021 et 1022.

Ceci excepté, il reste malaisé de situer le pavillon occidental qui subsiste, dans la masse figurée au cadastre de 1826 et de déterminer, comparativement à l'état actuel, l'orientation et l'implantation des bâtiments du XVII^{ème} siècle. Faut-il situer le pavillon occidental actuel au Nord-Ouest de la parcelle 864? au Sud-Est de la parcelle 868?

Quoiqu'il en soit, au cours des travaux du XIX^{ème} siècle, précisons que si la majeure partie du pavillon occidental, flanqué de la tourelle carrée au Sud-Est, a été conservée, les parties hautes, lucarnes comprises, ont été refaites comme en témoigne la reprise horizontale bien visible sous la corniche, sur les cartes postales anciennes.

En même temps, un bâtiment cubique, à deux niveaux, a été ajouté en avant du pavillon Ouest. La tourelle polygonale engagée dans la façade Nord respecte moins que le reste de la reconstruction le style du XVII^{ème} siècle mais traduit plutôt le goût du XIX^{ème} siècle.

Cet ensemble a été, en 1966, augmenté au Nord Ouest par une chapelle et un cloître; ce dernier prend appui contre la façade Nord du pavillon occidental du château. La chapelle, dont l'orientation est inversée par rapport à la normale, a été reconstruite avec les matériaux partiellement récupérés de la chapelle Sainte-Anne-du-cloître de Pluméliau, qui menaçait ruine.

IV- DEGRADATIONS. RESTAURATIONS. RECONSTRUCTIONS. CHANGEMENTS D'AFFECTATION

Nous citons ici quelques lignes du Congrès du Faouët : " Les pillages, incendies et dégâts de toute nature dûs aux colonnes mobiles pendant la Révolution y causèrent de si grands dommages que le marquis de Buc Malestroit (1), par deux

(1) Parent de Louis Joseph Armand Corentin de Guer , Marquis de Pontcallec, qui l'avait adopté. Cf. Assoc. bret. t. LXV, (1956) p. 9. Voir en annexe I la liste des seigneurs.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

actes de 1815 et 1826, céda la presque totalité de sa terre à la société anonyme des Forges qui venait de s'installer non loin de là. Lorsqu'elle fut en faillite, en 1833, le Comte de Brissac racheta le château, le parc, la forêt et quelques métairies, son fils agrandit ce domaine et, en 1882, fit construire, à l'emplacement de l'ancien château, dont une aile fut conservée, une nouvelle résidence luxueuse de grande allure et de nobles proportions". Le même texte signale que "si le château ne porte extérieurement que de rares cicatrices dues à un bombardement aérien de la dernière guerre, par contre, les appartements eux, ont beaucoup souffert, tant du fait des Allemands que du fait de nombreux réfugiés qui leur succédèrent" (1).

Actuellement, depuis une quinzaine d'années (soit depuis 1956 environ), Pontcallec a été vendu par le fils de Guy de Durfor Civrac, duc de Lorge, époux d'Anne-Henriette du Cossé Brissac, à une communauté de Dominicaines du Saint-Esprit qui y dirige un orphelinat de jeunes garçons (2).

(1) Congrès du Faouët, dans Assoc. bret. Union région. bret., t. XLV (1956) p. 9.

(2) Ibid.

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

I) SITUATION ET PLAN D'ENSEMBLE

Le chateau occupe la partie Nord d'un vaste parc boisé, très vallonné. Sa façade principale aspectée au Sud domine une profonde vallée occupée au Sud-Ouest par un étang. La grande esplanade qui précède la façade est en surplomb au-dessus de la dénivellation ; le mur de remblai est surmonté d'une balustrade (balustres pansus de plan carré).

Les ruines d'un ancien chateau sont visibles à 150 m. au Nord-Ouest du chateau actuel (cf. sous-dossier)- une chapelle et un cloître modernes sont attenants à l'angle Nord-Ouest de l'aile Ouest (cf. sous-dossier)

A l'extérieur de l'enceinte du parc, au Sud, chapelle et oratoire de Ste Anne des Bois (cf. sous-dossiers)

II°) PLAN-COUPES

Chateau composé d'un corps central de plan rectangulaire accosté de deux ailes symétriques en retour d'équerre, en saillie sur les deux faces Nord et Sud.

Une tourelle polygonale à 5 pans, abritant la cage d'escalier, est construite en Hors-oeuvre dans l'axe de la façade Nord.

Le corps central et les deux ailes comportent trois étages sur rez-de-chaussée. Le dernier étage étant dans les combles.

Le rez-de-chaussée de l'avant-corps Sud de l'aile Est est voûté (4 voûtes d'arêtes) et ouvert d'arcades sur ses trois faces.

La face Sud de l'aile Est est précédée d'un bâtiment à deux niveaux sur plan carré dont le rez-de-chaussée est également voûté et ouvert d'arcades.

Le corps central est couvert d'un toit à deux versants et croupes de même que les ailes. Les toitures des ailes perpendiculaires à celle du corps central sont reliées à elle par de petits toits à deux versants.

Les toitures sont couronnées de hautes souches de cheminées.

III) ELEVATIONS EXTERIEURES

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

Travées régulières à quatre niveaux d'ouvertures rectangulaires - Les fenêtres du 1er et 2ème étages sont à meneau et traverse - le dernier niveau est ouvert de lucarnes à frontons triangulaires.

Cinq travées sur la face Sud du corps central. La face Nord lui est symétrique, mais la travée centrale est occupée par la tourelle d'escalier en hors-oeuvre ouverte sur ses cinq faces de trois niveaux de fenêtres rectangulaires à meneau et traverse et couronnée d'une balustrade en faux machicoulis.

Les faces Sud et Nord de l'aile Est sont ouvertes de deux travées semblables à celles du corps central. Le rez-de-chaussée de la face Sud est ouvert d'arcades.

Les élévations de l'aile Ouest sont un peu différentes. Cette aile Ouest est la seule partie du chateau ancien reprise dans la construction du XIXème siècle (cf. infra)

IV) AILE OUEST

A) PLAN-COUPES

Aile de plan rectangulaire, à trois étages sur rez-de-chaussée. Le dernier étage est dans le comble. Un mur de refend transversal, désaxé vers le Nord, divise en deux l'espace intérieur. Une cage d'escalier de plan rectangulaire est construite en demi hors-oeuvre à l'angle Sud-Est de l'aile. Elle est reprise dans la construction actuelle à l'aisselle de l'aile et du corps central.

Elle abrite un escalier à volées droites sur mur d'échiffre qui ouvre à chaque étage sur un corridor occupant toute la longueur de l'aile sur son côté Est. Ce corridor distribue les pièces situées à l'Ouest.

B) ELEVATIONS EXTERIEURES

L'aile occidentale comporte quatre niveaux : elle est construite en petit appareil assez régulier ; les chaînages d'angle sont harpés. Le dernier niveau est moderne : des lucarnes interrompent une corniche en doucine. Aucune corniche ne rythme les niveaux. Toit à deux versants et croupes sur l'aile, en pavillon sur la cage d'escalier -

BERNE
PONT-CALLECK
CHATEAU

1°) Façade latérale Est , en retour sur la façade Nord du corps central.

Deux longues ouvertures rectangulaires étroites à feuillures.

2°) Face Nord. Ouverte de deux travées à quatre niveaux d'ouvertures.

Rez-de-chaussée : A gauche, une fenêtre rectangulaire à feuillures, linteau et appui monolithes, piédroits harpés- A droite, porte rectangulaire à linteau monolithe, piédroits refaits (élargissement de la porte) précédée de deux marches.

Premier étage: Deux longues fenêtres rectangulaires à feuillures, linteaux et appuis monolithes, piédroits harpés.

Deuxième étage : Deux fenêtres rectangulaires moins hautes à feuillures, linteau et appuis monolithes.

Entre le premier et le second niveau, entre le second et le troisième, à l'emplacement des allèges, dans l'axe des fenêtres, petites ouvertures en creux de forme trapézoïdale.

Au niveau du toit, deux lucarnes passantes, de montage récent, avec appui en saillie et fronton triangulaire à modillons. Partie inférieure du fronton interrompue. Le linteau de la fenêtre est appareillé d'un claveau central de forme trapézoïdale accosté de deux claveaux biais à face plate.

3°) Façade Ouest.

Deux travées de quatre niveaux d'ouvertures rectangulaires.

Rez-de-chaussée. Deux fenêtres de forme presque carrée, dont les appuis (sinon les linteaux et les piédroits) ont été repris (La fenêtre à droite a été vraisemblablement élargie).

Premier étage. Deux fenêtres longues rectangulaires de même type que sur la façade Nord, mais les appuis monolithes ne sont pas en saillie.

Deuxième étage. Deux fenêtres rectangulaires moins hautes.

Au niveau du toit. Deux fenêtres passantes de forme rectangulaire, à feuillures de part et d'autre du piédroit en légère saillie ; Fenêtres sommées d'un fronton curviligne à base interrompue.

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

4°) Facade Sud. Contre cette façade a été construit un avant-corps à deux niveaux à toit en terrasse. Façade ouverte d'une travée de trois hautes et étroites baies rectangulaires à l'Ouest. Sous chaque fenêtre, petite ouverture de forme trapézoïdale.

La partie Est est masquée sur ses deux premiers niveaux par l'avant-corps moderne. Au troisième niveau, elle est ouverte d'une fenêtre rectangulaire.

Fenêtre axiale interrompant la corniche, à fronton triangulaire de même type que sur la face Nord, accostée d'une haute souche de cheminée.

5°) Pavillon d'escalier.

Construit en demi hors-oeuvre à l'angle Sud-Est, ses murs gouttereaux sont plus élevés que ceux de l'aile. Sa face Sud, alignée sur la face Sud de l'aile est masquée aux deux premiers niveaux par l'avant-corps à arcades. Elle est ouverte au troisième niveau d'une petite fenêtre rectangulaire. La face en retour sur le corps central est ouverte d'une travée de quatre ouvertures. Au rez-de-chaussée, une porte rectangulaire - une fenêtre au premier et deuxième étages. Le linteau de ces trois ouvertures est soulagé par un arc de décharge à petits claveaux. Au quatrième niveau, un oculus.

c) DISTRIBUTION INTERIEURE

Hormis le rez-de-chaussée occupé par les cuisines divisées par des cloisons modernes de part et d'autre du mur de refend, la distribution est sensiblement la même aux trois étages.

L'escalier situé au Sud-Est ouvre à chaque étage sur un couloir aveugle qui occupe le côté Est de l'aile et distribue les pièces principales ouvertes à l'Ouest :

une pièce principale au Sud du mur de refend accostée au Sud, d'un petit réduit. Une pièce plus petite au Nord. Le couloir donne également accès à deux petites pièces situées à ses extrémités Nord et Sud. Le mur de refend se transforme en cloison dans les combles.

07.56.014 0000 000 35.01.00.00 0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

Escalier.

Cage d'escalier de plan rectangulaire abritant un escalier d'une moitié tournante à droite entre chaque niveau - Les marches sont monolithes, en granit, à avers non délardé.

Du rez-de-chaussée au Premier étage : l'escalier comporte deux volées séparées par un repos après un quartier tournant à droite.

Entre le troisième étage et les combles, une seule volée droite de bois.

L'escalier est éclairé à chaque étage vers l'Est par une fenêtre rectangulaire-

Au 3ème étage cette fenêtre est remplacée par un oculus.

Fenêtre rectangulaire ouvrant à mi-étage vers le Sud.

Combles divisés par des cloisons modernes.

Charpente moderne à entrants retroussés et jambes de force embrevées dans la panne faîtière.

BERNE
PONT-CALLEC
CHATEAU

DOCUMENTATION *

I - SOURCES

SOURCES MANUSCRITES :

A.D. MORBIHAN

* Série B (Sénéchaussée d' Hennebont)

- B. 2435 : Bail judiciaire des terres du marquisat de Pontcallec s'étendant sur les paroisses de Berné, Plouay, Cléguer, ... (I682);

- B.2481 : baux judiciaires des terres et revenus du marquisat de Pontcallec s'étendant sur les paroisses de Berné ... tombés en rachat par suite du décès de messire Alain de GUER, chevalier marquis dudit Pontcallec (I701-I703);

- B.2686 : sentence de la succession bénéficiaire aux immeubles de feu messire Chrysogone Clement de Guer, vivant, chevalier, marquis de Pontcallec, prise par autre messire Claude-René de Guer, à présent marquis de Pontcallec, son frère (7 Août I721);

- B.2744 : défauts et congés... à messire Claude René de Guer, chevalier, seigneur marquis de Pontcallec, à lui joint maître Olivier Laurent, adjudicataire du bail actuel des terres de Pontcallec et de ceux échus depuis et compris l'année I725 (I732-I733);

- B. 2773 : bail judiciaire des rentes, fruits et revenus de la terre de Pontcallec (I632);

- B. 2797 : rôle rentier et bail judiciaire des revenus de la seigneurie de Pontcallec en Berné, pendant l'année du rachat due au Roi, par suite du décès de dame Marie Papin, dame dudit Pontcallec (I644);

- B.2841 : inventaire et prisage de biens meubles, argenteries "en oeuvre", perles, bagues, bijoux et autres joailleries ...

* Une documentation particulière au tableau allégorique conservé à Pontcallec est établie à la suite de la notice descriptive du tableau.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

de dame Bonne Louise Le Voyer, femme de haut et puissant messire Charles René de Guer, chevalier, seigneur marquis de Pontcallec (1678-1722);

- B.2874 : inventaire de meubles après décès au château de Pontcallec en Berné, chez feu messire Charles René de Guer, chevalier, seigneur marquis de Pontcallec (1695-1723);

- B. 29II : bail judiciaire des terres et seigneurie de Pontcallec en Berné (1719-1750);

- B. 29I6 : apposition de scellés, inventaires et ventes de meubles après décès au château de Pontcallec en Berné, chez messire Chrysogone Clément de Guer, chevalier marquis dudit Pontcallec (1721-1753);

- B.2940 : inventaire et vente de meubles après décès à la métairie noble et au moulin de la Porte du Pontcallec en Berné (1731 - 1733).

- B. 3094 : apposition de scellés etc... au château de Pontcallec en Berné (1788);

- (voir également B. 2464, 2472, 2475, 255I, tutelles d'enfants mineurs, déclarations de majorité, etc ...).

* Fichier archéologique, 1942.

* Notes d'érudits (P. Thomas-Lacroix (1949) et H. Du Halgouët, 1943 -1953) : très sommaires.

* GALLES.- Dictionnaire (manuscrit) des terres nobles du Morbihan, Tome IV (Pontcallec).

A.D. LOIRE-ATLANTIQUE

- Série B :

B.83:(mandements et édit royaux). Lettres patentes, arrêts, déclarations portant érection du marquisat de Pontcallec au profit d'Alain de Guer (1657). (Publié par A. de La Borderie, dans " Les sires du Quemenet Heboi et du Pontcallec..." cf. infra);

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

- B. 1559 (Sénéchaussée d'Hennebont) : aveux et déclarations des terres, rentes, redevances, fiefs, héritages, droits réels et honorifiques composant les domaine et seigneurie de Pontquelllec (1418, 1448, 1508, 1562);

- B. 1560 (id.) : rôle rentier des revenus de la terre de Pontcallec dressé par P. de Talhoët et Silvestre Bornolous au mois de mai 1407. Procès-verbal d'estimation de la même terre dressé du vivant de Perrette de Largentale Veuve d'Hervé de Malestroît (1440);

- B. 1592 (papier terrier de la barre d'Hennebont) : aux f^{os} 70 à 76, déclaration du marquisat de Pontcallec, rendue le 23 mai 1680 par Charles René de Guer (Cf. Annexe IV).

A.D. ILLE-ET-VILAINE :

- Série F :

- 1 F 739. Fonds A. De La Borderie :
transcription d'actes de la série B. de Loire-Atlantique (domaine d'Hennebont) et annotations. Ceci fait figure de travail préparatoire à ses publications sur le Quemenet-Heboi (Cf. infra, Travaux Historiques). On trouve notamment une transcription de la déclaration du 23 Mai 1680 cotée B. 1592 aux A.D. Loire-Atlantique.

- 7 Fe 14. Fonds Des Bouillons :
notes sommaires donnant les grandes lignes de l'histoire du château; deux articles concernant la conspiration de Pontcallec, signés de Max NICOL; coupures de presse relatives à la reconstruction, à Pontcallec, d'une chapelle en provenance de Pluméliau (1966); autre coupure relative au pardon de Notre-Dame-des-Bois.

A. PAROISSIALES DE BERNE :

Le Registre de paroisse fournit des renseignements sur le château et ses propriétaires, puisés dans les publications de La Borderie; nombreux renseignements sur la chapelle également; certaines informations sur l'église paroissiale et la chapelle St Albaut intéressent également Pontcallec.

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

A. MUNICIPALES DU FAOUËT :

- "Cahier de charges et baux des Biens Nationaux

situés dans l'arrondissement du bureau du Faouët et qui sont dans le cas d'être renouvelés, daté du 16 Frimaire An X Républicain (art . 3 : métairie du Léty; art. 4 : moulin du Pontcallec).

- Dossier "Biens des Emigrés" (54 pièces diverses) :

. adjudication du ci-devant manoir et pourpris de Pontcallec en Berné, à Yves Cario (?) 27 Pluviose An VII;

. ferme de l'étang de Pontcalleck, en Berné, 13 Fructidor An VIII;

. adjudication des réparations sur les bâtiments du pourpris du Pontcalleck, 13 Germinal An XI;

. bail à ferme de la maison et pourpris du Pontcalleck, 27 Ventôse An XII;

. bail à ferme du moulin de Pontcallec dont sont fermiers les héritiers de Nicolas Laneclot (sequestre de Pontcalleck), 3 décembre 1807;

. mise en adjudication des chablis des forêts impériales de Pontcallec, Langonnet, et Convaux, 20 Avril 1809.

SOURCES IMPRIMEES

Dans :

- CLOSMADÉUC (D^r G. de).- La conspiration de Pontcallec en Bretagne sous la Régence (récit inédit, extrait d'un mémoire contemporain), dans Bull. Soc. Polymath. Morbihan, 1871, p. 87 - 123.

- LA BORDERIE (A. de).- Le Quemenet-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moïsan, des Fiefs de Léon et de Pontcallec... p. 380 à 383 : larges extraits de la déclaration de 1680 conservée aux A.D. Loire-Atlantique (B.I592).

- LA BORDERIE (A. de)- Les sires du Quemenet-Héboi et du Pontcallec ... p. 230-234 : lettres portant érection de la terre de Pontcallec en marquisat, 1657 (A.D. Loire-Atlantique, B 83; p. 235, généalogie de la famille de Guer d'après deux généalogies conservées à la B.N., Cabinet des Titres (Cf. Annexes I et III).

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

- LAIGUE (Comte R. de).- la noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles. Réformations et montres. Evêché de Vannes.- Rennes, Plihon et Hommay, 1902, 2 Vol. in 8°. Tome I, p. 80-83, Berné (Cf. Annexe II).

- MORICE (Dom Pierre-Hyacinthe).- Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, et recueil de plusieurs sçavans antiquaires...- Paris, C. Osmont, 1742-1746, 3 vol. in fol.- Tome I, 1096, 1360, 1452, 1494.

- ROSENZWEIG (L.) - Cartulaire général du Morbihan (1ère série).- Vannes, Lafolye, 1895, p.438-439.

II - TRAVAUX HISTORIQUES

- COMPTE-RENDU DU CONGRES DU FAOÛET (2 et 3 juillet 1956), dans Assoc. bret. région. bret., t.LXV (1956, publié en 1957) p. 7-10.

- KERVEGANT (Ch^{ne} L.) - Le Faouët de 1789 à 1801, Ibid. p.57 et 81-82.

- LA BORDERIE (A. Lemoyne de).- La Bretagne et le Régent, histoire de la conspiration de Pontcallec (1717-1720), dans Rev. Bretagne.Vendée, Années 1857/1, p. 1-21 et 223-252; 1857/2 p.105-143; 1858/1, p.1-22, 148-171, 315-344; 1858/2, p. 29-54; 1859/2, p. 369-395 et 457-473.

- LA BORDERIE (A. Lemoyne de).- Essais d'histoire féodale. Le Quéménet-Héboi et les seigneuries de la Roche - Moisan, des Fiefs-de-Léon et de Pontcallec, Ibid., 1861/2, p. 372-387.

- LA BORDERIE(A. Lemoyne de).- Essais d'histoire féodale. Les Sires du Quéménet-Héboi et du Pontcallec, Ibid., 1862/2, p.213-235.

- LA BORDERIE (A. Lemoyne de).- Essai sur la géographie féodale de la Bretagne, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province.- Rennes, Plihon et Hervé, 1889, p.38, 109-III, II5 (Pontcallec) et 37, 108-111, II5, I72 (Quéménet-Héboi).

- LE DIGABEL (J.) - La conspiration de Pontcallec, dans Rev. Morbihannaise, 1891, p. 21-44, 65-77, 142-148, 161-172, 198-210, 257-269, 293-303.

- POCQUET (Barthélémy) continuateur d'A. de La Borderie. - Histoire de Bretagne, tome VI (1715 - 1789). - Rennes, Plihon et Hommay, 1914, p.46-156 (Cf. Annexe VI).

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

III - DICTIONNAIRES, REPERTOIRES, POUILLES :

- CAYOT-DELANDRE.- Le Morbihan, son histoire et ses monuments.- Vannes, Cauderan; Paris, Derache, Dumoulin, 1847, p. 458-461 (Cf. Annexe V).

- COURCY (Pol Potier de).- De Nantes à Brest, à Saint-Nazaire, à Rennes et à Napoléonville.- Paris, Hachette, 1865, p. 227-229.

- LE MENE (Abbé Joseph).- Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes.- Vannes, Galles, 1891-1894, 2 vol. Tome I, p. 62-64.

- LUCO (Abbé) Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes.- Vannes, Galles, 1884, p. 162.

- OGEE (Jean-Baptiste).- Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne. Ed. rev. augm. par A. Marteville et P. Varin.- Rennes, molliex, 1843-1853, 2 vol.-Tome I, p. 81.

IV - DOCUMENTS DE REFERENCE :

1°) Cadastre de 1826, Section C₂.

2°) Cartes postales anciennes :

- Aux A.D. Ille et Vilaine, Fonds Des Bouillons (7 Fe 14) :

* 4 vues extérieures du château, des collections Waron et Hamonic, de St Briec, et Villard, de Quimper (une vue de situation prise du Sud-Est montrant l'étang au premier plan est reproduite sous le n° 68-56.493 V; une vue générale Nord est reproduite sous le n° 67.56.2735 V);

* deux vues de l'étang (coll.ⁿ Waron);

* deux vues montrant le vieux pont, le barrage, le moulin.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

- Aux A.D. Morbihan : Cartes postales portant les nos :

* I4.1 : le château, vue générale Nord-Ouest, coll.

Villard, Quimper (cf. Repro. 68.56.495 V) ;

* 14.2 : le château, vue générale Nord, coll.ⁿ Le Cunf,

Pontivy (cf. Repro. 68.56.494 V) .

3°) clichés

- Direction de l'Architecture, Paris :

clichés M.H. 59.743 à 59.746 inclus (1921)

A N N E X E - I

BERNE

PONTCAILLEC

CHATEAU

SEIGNEURS DU PONTCAILLEC

" Je ne crois pas que la chatellenie du Pontcallec ait eu avant le XIV^e siècle des seigneurs particuliers. Je trouve bien, dans les actes, un Petrus de Pontcaillouc en 1276 (1), et un Conan du Pontquelllec en 1505 (2), mais ni l'un ni l'autre n'habitaient l'évêché de Vannes et n'avaient de commun avec notre chatellenie qu'une quasi-similitude de noms, dont l'origine, pour ne nous être pas connue, peut néanmoins s'expliquer de plus d'une façon.

L'accord d'Hervé de Léon et de Pierre de Bretagne prouve qu'en 1261 ce dernier prince possédait déjà une bonne partie au moins des terres, des fiefs et des droits dont l'ensemble composa la chatellenie du Pontcallec (3). - En 1288, un compte (inédit) des exécuteurs testamentaires du duc Jean le Roux nous montre que cette seigneurie était constituée définitivement et comprise parmi les terres du domaine ducal (4), et l'on a même vu plus haut qu'en 1291 le duc Jean II successeur de Jean le Roux, fit ériger la chaussée qui, en barrant la vallée du Pontcallec, forma le magnifique étang de ce nom.

Cette terre resta dans le domaine ducal jusqu'en l'an 1332, époque où le duc Jean III, petit-fils de Jean II, donna au sire de Derval, lui-même appelé Jean, " toute la chastellenie du Pont-caillouc (sic), les prez, landes, pastures, foretz, et toutes autres choses appartenant à ladite chastellenie, les estangs, les moulins, les bois, avec les domaines et le manoir dudit lieu de Pont-caillouc, et tout quanque nous avons (dit le Duc) ès paroisses de Beubry, de Ques-

(1) - D. Morice, Preuves, I, 1040.

(2) - Reg. de la chancellerie de Bretagne de l'an 1506 (N.S.), et Revue de Bretagne et de Vendée, t. I.

(3) - Voyez cette Revue, t. X, p. 385.

(4) - Lesdits exécuteurs reconnaissent avoir reçu, au mois de mai 1288, "Per manum Ryoci Costerez 124 libras et 3 solidos, de terra de Pontquaellec et de locis circumvicinis," et à la Toussaint de la même année, "Per manum Ryoci Costerez et Alani, clerici sui, de redditibus, rachatis et vendis de Kemenet-Euboy, pro parte executorum 97 L. 5 S "Trésor des Chartes de Bretagne, R.F. 13.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

tinic, de Inquiniel, de Berené, de Plouzaey (Plouay), de Cléguer, de Caudan, de Colzan (Cazlan ou Calan) et de Saint-Caradouc près Hembont, et l'estang de Kernescleden (I), et tout ce que nous avons et poions et devons avoir èsdites paroisses et lieux par raison de ladite chastellenie, excepté le peçoy de la mer, la garde des églises et des chemins et les autres cas appartenans à nostre souveraineté et droit du duchié, et le port de Hembont lequel nous retenons à nous."

Jean de Derval et son fils, nommé aussi Jean, jouirent de cette donation pendant une douzaine d'années. Mais ces Derval ayant pris dans la guerre de succession le parti de Charles de Blois, Jean de Montfort, rival de ce prince, s'empara, en 1345, de la seigneurie du Pontcallec et la donna à Jeanne de Belleville, dame de Clisson et de Blain, et après elle à ses hoirs (2). De son côté, Charles de Blois, ayant remis la main sur cette seigneurie, en fit présent à ce vaillant Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, tant illustré par la célèbre bataille des Trente; du moins, en 1356, lorsque ce seigneur, veuf de Thiphaine de Chemillé qui lui avait laissé des enfants, épousa en secondes noces Marguerite, fille d'Alain VII, vicomte de Rohan, il mit dans son contrat de mariage cette clause-ci : " Et pour que ledit mariage se feist, le sire de Beaumanoir a promis et gréé donner et octroier ès hers qui seront nez et procréés de lui et de ladite Marguerite toutes les terres et héritages dou Pontquellec, o les appartenances que Monsieur et Madame de Bretagne li ont donné à héritage à eux et à leurs hers à jamais; et se est fait fort ledit sire de Beaumanoir que ceux terres et héritages dou Pontquellec sont ses propres héritages par ladite donaison.... Et au cas que il ne pourroit garantir lesdits héritages de Pontquellec èsdits hers de li et de

(I) - C'est la même chose que l'étang du Pontcallec; mais D. Morice a eu tort d'écrire ce nom Kervescleden, qui est une faute certaine. C'est de même par erreur qu'il a imprimé Juquimel au lieu d'Inquiniel ou Inguiniel. Du reste, cette pièce omet, dans la liste des paroisses, Lanvaudan et Lomelec, l'une de ses trèves; mais il n'en faut point conclure qu'elles ne fissent point alors partie du Pontcallec, car il est extrêmement rare que les énumérations insérées dans ces sortes de pièces soient complètes. D. Morice a imprimé cette donation dans ses Preuves, I, 1360.

(2) - L'acte de donation, du 13 septembre 1345, est dans D. Morice, Preuves I, 1452-1453. Neuf ans après, le 11 juillet 1354, Thomas Holland, "gardien de Bretagne pour le roy d'Angleterre" pendant la minorité du jeune comte de Montfort, confirma cette donation (D. Morice, Ibid. 1494).

BERNE
PONTCALLEC
CHATEAU

ladite damoiselle, il a promis, gréé et octroïé èsdits hers à héritage 600 livres de rente en ses héritages de par son père et de par sa mère (1)."

Cette précaution était en effet fort opportune; car Jean de Montfort ayant fini, comme on sait, par triompher, la donation de son rival fut nécessairement tenue pour non avenue. D'autre part, le fameux Clisson, héritier de Jeanne de Belleville, s'étant lui-même, peu après la guerre de succession, déclaré l'adversaire du duc Jean IV, ne put manquer de se voir reprendre la châtellenie du Pontcallec, qui revint au domaine ducal et y demeura unie jusque vers 1440. Il nous reste à expliquer comme elle en sortit.

Dans les dernières années du XIV^e siècle et les premières du suivant, la châtellenie de Plancoët, près Dinan, appartenait à dame Thiphaine du Guesclin qui, se voyant sans héritiers directs, céda en 1418 cette seigneurie au duc de Bretagne Jean V, sous la condition que ce prince lui donnerait ailleurs une terre d'égal revenu (2). Jean V échangea, deux ans après (en 1420), Plancoët pour la châtellenie de Moncontour avec Robert de Dinan, baron de Châteaubriant, sire de Beaumanoir, de Montafilant (3), etc. Mais Thiphaine mourut vers le même temps, sans que le Duc lui eût remplacé Plancoët. Jean de l'Argentaie, sieur de l'Argentaie, son neveu et principal héritier, ne semble pas avoir suivi cette affaire, parce que probablement il recevait du trésor ducal une indemnité sous forme de rente annuelle. Mais sa fille, Perrette ou Perronelle de l'Argentaie, ayant pressé le Duc de remplir ses engagements et le Duc ayant fait estimer par des experts la terre du Pontcallec, il sembla, au rapport de ces derniers, que la compensation fût suffisante, et en conséquence Perrette de l'Argentaie prit posses-

(1) - Cet acte est du 3 juin 1356, dans D. Morice, Preuves, I, 1508.

(2) - Le Laboureur (Hist. du maréchal de Guébriant), fait mourir Thiphaine en 1417 mais sans indiquer ses preuves. M. de Barthélemy, au contraire, dans ses Mélanges historiques sur la Bretagne (2^e cahier, p. 47), nous apprend, d'après les titres authentiques des Archives de Penthievre, que la cession de Plancoët par Tiphaine n'eut lieu qu'en 1418. Ce témoignage est donc, on le voit bien mieux fondé et par conséquent très-préférable.

(3) - M. de Barthélemy, Ibid.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

sion de cette châteltenie en 1440 (1); C'est donc à elle qu'on doit commencer la suite généalogique des seigneurs du Pontcallec.

I. PERRETTE ou PERRONNELLE DE L'ARGENTAIE, dame du Pont-callec en 1440, mariée à Hervé de Malestroit, dont elle eut Jean, qui suit.- A peine mise en possession du Pontcallec, elle découvrit ou crut découvrir une erreur des experts, tout à son détriment. Elle prétendit en effet que, dans l'estimation des domaines congéables dépendant de cette seigneurie, on avait considéré les maisons et édifices des terres convenancières comme la propriété du seigneur, tandis qu'ils étaient véritablement celle des domaniers. Elle se plaignait, en outre, qu'après avoir compris dans l'estimation générale la paroisse de Cléguer (formant la seigneurie de Tronchâteau), le Duc s'était refusé à la lui céder et l'avait gardée pour lui. Perrette mourut sans avoir eu, sur ces points et quelques autres, la satisfaction qu'elle demandait (2).

II. JEAN (1^{er}) DE MALESTROIT, seigneur de l'Argentaie et du Pontcallec vers 1455, épousa Anne de Penhoët, dont il eut Jean II qui suit.- Il reprit et soutint avec vigueur les plaintes de sa mère; il alla même jusqu'à réclamer à titre d'indemnité une somme ronde de 6.000 écus d'or. Le 13 décembre 1455, une transaction intervint entre lui et Pierre II, duc de Bretagne, suivant laquelle ce dernier céda à l'autre toute la paroisse de Cléguer, avec l'étang de Tronchâteau, plus l'étang de Kernascleden ou du Pontcallec, sur lequel il y avait aussi débat, et enfin, en un mot, toute la châteltenie de Pontcallec, sans autre réserve que le droit de présentation du titulaire de la chapellenie du Bas-Pontscorff en Cléguer, fondée, on se le rappelle, en 1235 par Eon d'Hennebont; Pierre II devait payer en outre 600 saluts d'or valant 700 livres monnaie audit Jean de Malestroit, qui, en retour, déclara renoncer pour jamais à toutes ses réclamations (3).

-
- (1) - D'après les lettres d'érection de la terre de Pontcallec en marquisat, citées plus loin à l'Appendice (cf. annexe III).
- (2) - Transaction de 1455 entre Pierre II, duc de Bretagne, et Jean de Malestroit, seigneur de Pontcallec, au Tr. des Ch. de Bretagne, G.D. 18.
- (3) - L'original de cette transaction est conservé au Trésor des Chartres de Bretagne, G. D. 18.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

III. JEAN (II) de Malestroit mourut le 31 décembre 1507. De sa femme, Marguerite de Rösmaec, il eut

IV. LOUIS de Malestroit, marié à Marguerite de Rohan, fille de Jean de Rohan, seigneur de Landal, grand-maître de Bretagne, et petite-fille de Louis II de Rohan, sire de Guémené, laquelle Marguerite mourut en 1551 (I), et donna à son mari une fille

V. ANNE de Malestroit, dame de Pontcallec, mariée à René Papin, seigneur de la Tévinère, dont elle eut

VI. JEAN (III) Papin, seigneur de Pontcallec, qui épousa Marie de Brignac dont il eut

VII. MARIE Papin, dame de Pontcallec, mariée le 30 avril 1598 à Charles de Guer, seigneur de la Porteneuve, en Riec, dont elle eut deux fils et quatre filles, savoir : 1° Olivier, qui suit; 2° Josias, mort sans alliance; 3° Anne, mariée à Claude de Visselou, s^r de la Goublaye, président aux enquêtes; 4° Marie, mariée à Claude du Botdér, s^r de Kerdrého; 5° Anne la jeune, mariée à François de Sallou, s^r de Toulgouët; 6° Moricette, mariée à Jean Corric, s^r de Kerdaoulas.

VIII. OLIVIER de Guer, seigneur du Pontcallec, né en 1605, épousa en 1626 Jeanne de Kerméno, dont il eut : 1° Alain, qui suit; 2° Sébastien, s^r du Hénant, sénechal de Vannes, marié à Charlotte de Quimampoix de Vignory; 3° Louise, mariée en 1651 à René de Tinténac, seigneur de Quimerch, et, en secondes noces, à Sébastien du Fresnay, seigneur du Faouët, conseiller au Parlement.

IX. ALAIN de Guer, premier marquis de Pontcallec, né en 1628, marié en 1649 à Françoise de Lannion, dame des Aubrays, vivait encore en avril 1699. Il eut

(I) - Voyez D. Morice, Hist. de Bret., I, p. XXIV.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

de sa femme trois fils et quatre filles : 1° Charles, qui suit ; 2° Bertrand-Jean, 3° Hyacinthe-Jean; ces deux derniers morts sans alliance. Quant aux filles, trois d'entre elles, savoir : Marie-Joseph, Mauricette et Anne, furent religieuses, la première aux Hospitalières de Guémené, la seconde à Saint-Sulpice près de Rennes; la troisième à Locmaria, près Quimper (1), quant à la dernière, Louise, tout ce qu'on sait d'elle c'est qu'elle n'était pas encore mariée en septembre 1700. C'est au temps d'Alain de Guer que la Châtellenie de Pontcallec se vit érigée en marquisat par lettres-patentes du Roi de l'an 1657, qui ne furent enregistrées à la Chambre des Comptes que onze ans plus tard, en 1668 (2). Cet Alain se démit de ses biens longtemps avant sa mort (3), et au moins en 1680; car dans la déclaration du Pontcallec rendue cette année-là au Roi, c'est Charles-René de Guer qui figure comme seigneur et marquis dudit lieu, et il affirme l'être par démission de son père Alain

X. CHARLES-RENE de Guer, épousa en 1678 Bonne-Louise Le Voyer, dame de Trégomar et de la Haie-Painel, dont il eut six enfants, trois fils et trois filles savoir, les fils : 1° Claude, l'aîné, né en 1684, reçu aux Pages de la Grande-Ecurie du Roi le 1er mai 1699, mort avant son père; 2° Clément-Chrysogone, qui suit; 3° Henri-Marie, qui suit. Et les filles : 1° Marie-Gabrielle, mariée en 1698 à Pierre-Hyacinthe de Cosnoual, s^r de Saint-Georges; 2° Françoise, 3° Louise-Marie; ces deux dernières n'étaient pas mariées en 1700.

XI. CLÉMENT-CHRYSOGONE de Guer, marquis de Pontcallec, servit d'abord quelque temps dans les mousquetaires du Roi, puis, de retour en Bretagne, entra dans une vaste association ayant pour but de défendre les libertés bretonnes contre les attentats du commandant de la province, M^r de Montesquiou. La conjuration ayant échoué, Clément de Guer, l'un des chefs, fut pris et décapité avec trois autres à

(1) - La généalogie manuscrite que je suis ici dit: "A Locmaria, près Vannes; "mais ce doit être une erreur, car, près Vannes, il n'y avait point de couvent de Locmaria.

(2) - Voir ces lettres ci-dessous, à l'Appendice (cf. annexe III).

(3) - C'est de lui, si nous ne nous trompons, qu'il est question dans la vie du Père Maunoir sous le nom de M. de Pontcallec; il fut disciple de ce grand apôtre et devint, s'étant fait prêtre, l'un de ses actifs auxiliaires.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

Nantes, sur la place du Bouffai, le 26 mars 1720. Le nom de conspiration de Pontcallec est demeuré attaché à cette entreprise.- Mr de Pontcallec mourut sans alliance. D'ailleurs l'arrêt qui le condamnait à mort avait confisqué ses biens, et, suivant quelques auteurs, le séquestre n'eût été levé qu'en 1810. C'est là, je crois, une erreur, puisqu'une ordonnance royale, en forme de brevet, du 3 avril 1721, annula tous les effets de cette confiscation quant aux héritiers des condamnés, auxquels héritiers il attribua la succession desdits condamnés comme si ceux-ci eussent péri de mort naturelle. La terre du Pontcallec dut donc passer à

XII. HENRI - MARIE de Guer, frère prûné de Clément, capitaine au régiment Royal des Vaisseaux, et qui épousa N... du Loup (I). Mais j'ignore absolument s'il eut ou non de la postérité et ce que devint après lui la seigneurie de Pontcallec. Ce qui est sûr, c'est que cette famille de Guer est aujourd'hui entièrement éteinte et que la terre de Pontcallec est passée dans la maison de Brissac; mais je ne sais pas comment ce passage s'est opéré."

Nous quittons ici La Borderie et empruntons la suite des seigneurs de Pontcallec aux pages consacrées à cette Seigneurie dans le Congrès du Faouët de 1956 :

Après Henri-Marie de Guer :

" CLAUDE-RENE de Guer, Marquis de Pontcallec après ses frères, né en 1684 décédé à Pontcallec le 31 décembre 1744, époux d'Angélique-Roger le VERGER,

dont :

LOUIS-JOSEPH-ARMAND-CORENTIN de GUER, Marquis de Pontcallec, dernier du nom; portait le titre de Comte de Guer Malestroit, né le 30 Mai 1738, Mestre de

(I) -Toute cette généalogie des seigneurs de Pontcallec est tirée de trois sources, savoir : en premier lieu, la déclaration du marquisat de Pontcallec de 1680 (Ch. des C. de Nantes, Déclarations, Hennebont, IX, n°3), qui débute par une notice de ce genre; et en outre deux généalogies de la famille de Guer, déposées à la Bibliothèque Royale, dep. des Manuscrits, Cabinet des Titres.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Paris le 29 Octobre 1797.

Ce dernier adopta un jeune parent, Armand-Auguste Vicomte de Bruc de Montplaisir, qui devint ainsi le marquis de Malestroit de Bruc et fut sous la Restauration lieutenant-colonel des Cent Suisses de la garde royale. Il mourut sans enfant laissant Pontcallec à sa veuve, fille du duc de Cossé, comte de Brissac, et de Françoise-Dorothée d'Orléans-Rothelin. De celle-ci il vint à son frère Désiré-Emmanuel-Timoléon de Cossé, Comte de Brissac, puis au fils de ce dernier, Henri-Charles-Anne de Cossé, Comte de Brissac, prince de Robecq, et enfin à Guy de Durfort Civrac, duc de Lorge, époux d'Anne-Henriette du Cossé Brissac, dont le fils l'a tout récemment vendu à une communauté de Dominicaines du Saint-Esprit qui y dirige un orphelinat de jeunes garçons."

DOCUMENTATION

La première partie de cette annexe est extraite de :

LA BORDERIE (A. Lemoyne de).- Essais d'histoire féodale. Les sires du Quéménét-Héboi et du Pontcallec, dans Rev. Bretagne.Vendée, tome XII (1862/2), p. 223-229.

La seconde partie est extraite de : Congrès du Faouët, 2 et 3 Juillet 1956, dans ASSOC. bret. Union region. Bret., t. L XV (1956), p. 9.

On trouve également une succession des Seigneurs de Pontcallec au Tome I du Dictionnaire des terres nobles du Morbihan, de GALIES. (A.D. Morbihan).

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

A N N E X E II

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

Mentions de Pontcallec dans les montres et réformations
des XV^e et XVI^e siècles.

1427. Réformation (BERRENE).

Manoirs et métairies

Le manoir de Pontquellec (Pontcallec) appartenant au
sire de Pontquellec et y a metayer.....

*

1448. Enquête des exempts de fouages (BERNE).

...

Le manoir de Pontquellec exempt appartenant au sieur de
Pontquellec.

*

1514. BERRENNE. Reformation du 8 Janvier 1513 (v.S.).

...

Le manoir du Pontquellec exempt au sieur dud. lieu.

...

*

1536. BERRENNE. Reformation de 1536.

Le Pontquellec à Loyes de Malestroit.

*

Extrait de :

LAIGUE (Cte R. de).- La noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles. Réformations et montres. Evêché de Vannes.- Rennes, Plihon et Hommay, 1902
Tome I, p. 80-83.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

A N N E X E III

Erection de la seigneurie de Pontcallec en marquisat, 1657.

(Extraits) :

"Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. Ayant, à l'exemple de nos prédécesseurs roys toujours gratifié les gentilshommes de grande naissance et élevé à des honneurs et dignités convenables à leurs services où à ceux de leurs prédécesseurs; mettant en considération l'antiquité de noblesse des maisons de Guer, de Malestroit, de Cornuaille (Sic) de notre province de Bretagne, et les signalés services que les seigneurs de ces noms ont rendus aux roys nos prédécesseurs et aux ducs de Bretagne...

Et étant informé que notre amé et féal Allain de Guer, chevalier, seigneur de Pontcallec, de la Porte-Neuve, de Hennant, de Quergumuz et de plusieurs autres belles terres, est issu par succession de Guer, de Malestroit et de Cornuaille, désirant reconnoître en sa personne les services de ses prédécesseurs, lesquels n'ont retiré autre récompense de leurs généreuses actions que la gloire de les avoir faictes; considérant que la reconnoissance du bien est aussi nécessaire en un Etat que la punition du mal; voulant faire un acte de justice autant que de libéralité en la personne dudit sieur de Pontcallec, duquel, à l'imitation de ses prédécesseurs, nous avons sujet d'espérer de bons services; faisant aussi réflexion sur les alliances de ces maisons : la seigneurie de Malestroit, de laquelle ses prédécesseurs de Pontcallec sont issus, étant tombée en l'illustre maison de Brissac et celle de Guer en celle de Montboucher du Bordage, l'une des plus qualifiées de notredite province; et les titres dudit de Guer justifiant que, de l'estoc paternel, il est issu par alliance des maisons de Ploeuc, du Timeur, de Rosmadec, de Morillon, du Juch, du Chastel, de Trévallot, de Queslen, de Quersaun et de Quer-

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

meneau, et de l'estoc de Pontcallec, des sieurs de Malestroit, du Glesquin (I), de Rieux, de Rohan, de Penhouët, de Montbourcher, des Papin, de la Jaille, de Longueval et de Beaumanoir; étant aussi bien informé que ledit Allain de Guer possède la terre et seigneurie de Pontcallec, celle de Tronchasteau, de la Bruyère, et de Thierry (2), sous le proche fief de nostre ville et sénéchaussée de Hennebont, lesquelles s'étendent aux paroisses de Berné, de Bubry, de Plouai, d'Inguiniel, de Cléguer, de Lanvaudan, de Lomellec, de Callan, de Caudan, de Quistinic, de Thierry (3) (sic), de Saint-Caradec-Trégomel, et de Saint-Caradec-lès-Hennebont en l'évêché de Vannes; lesquelles quatre terres de Pontcallec, Tronchasteau, la Bruyère et Thierry, étoient anciennement quatre châtellesses distinctes (4) appartenant aux ducs de Bretagne nos prédécesseurs, qui annexèrent et composèrent une terre ducale

- (I) - Ou du Guesclin; "du Glesquin" est l'ancienne orthographe.
- (2) - C'est Tihenri ou Tyhenry, en Plouai, dont on trouvera même plus loin le nom écrit Thierry et Thierry.- Quant à la Bruyère, donnée ici comme une chatellenie distincte, la déclaration du Pontcallec de 1682 semble en faire une dépendance ou annexe de Tihenri; car aussitôt après avoir décrit le château, le moulin et le bourg de Tihenri, cette déclaration continue : "Le moulin de la Bruyère, situé au pied de la motte de l'ancien château dudit lieu, avec son étang, blé, chaussée ... avec un autre étang au-dessous dudit moulin; ledit château de la Bruyère avec sa métairie noble à présent possédée à domaine congéable," etc. (Ch. des Comptes de Nantes, Déclarations, Hennebont, IX, n° 2.) Du reste cet ancien château de la Bruyère était, comme Tihenri, en la paroisse de Plouai, mais presque à l'extrémité opposée, Tihenri au sud-est, sur la limite de Plouai et de Bubri, et la Bruyère tout-à-fait au nord, sur le ruisseau qui sépare Plouai d'Inguiniel.
- (3) - Thierry, c'est-à-dire Tihenri, est nommé par erreur; car jamais il n'y eut de paroisse de ce nom.
- (4) - Depuis la constitution définitive de la chatellenie du Pontcallec, Tronchâteau, Tihenri et la Bruyère furent toujours considérés comme trois fiefs dépendants de cette seigneurie; plus d'une fois, sans doute, l'un ou l'autre de ces trois fiefs eut des maîtres particuliers; au commencement du XIV^e siècle, par exemple, le duc de Bretagne Jean III donna Tronchâteau à Jean, son fils naturel, de qui il le reprit en décembre 1334 (D. Morice, Pr. I, 1368). Mais cela même ne détruisait aucunement le droit de mouvance de la chatellenie de Pontcallec sur la terre ou fief de Tronchâteau.

BERNEPONTCALLECCHATEAU

et grande seigneurie, qu'ils possédèrent pendant plusieurs siècles, et jusques en l'an mil quatre cens [dix-huit] , que Jean, duc de Bretagne, la transporta, par échange et récompense de la terre et seigneurie de Plancouët, à dame Tiffaine du Glesquin, dont l'assiette fut faite, en l'an 1440, à dame Perrette de l'Argentaye, veuve de Hervé de Malestroit et héritière de ladite du Glesquin. Par la succession directe desquelles du Glesquin et de l'Argentaye, ledit Allain de Guer possède à présent lesdites seigneuries, lesquelles sont décorées de toutes les belles marques qui se peuvent souhaiter, comme de château, logemens somptueusement bâtis, vergers, jardins, domaines, étangs, colombiers, fondations, droits honorifiques, supériorité et premières prééminences en plusieurs églises parochiales et chapelles, partageant mêmes les droits honorifiques en quelques églises avec le sieur prince de Guémené, chef du nom et armes de Rohan. Lesquelles seigneuries sont encore décorées de deux grandes forêts, savoir celle de Pontcallec, cernée d'un grand enclos contenant environ sept lieues de circonférence, que l'on appelle le Mur au Duc, et celle de Couëtorgan, - et ont grandes étendues de fiefs en toutes lesdites paroisses et autres qui bornent notre ville de Hennebont, et tiennent plus de dix lieues de pays. Desquelles seigneuries du Pontcallec, Tronchasteau, la Bruyère et Thierry, ledit sieur Allain de Guer est chef de nom et d'armes, et la juridiction s'exerce au bourg ou petite ville de Plouay, tous les lundis, par sénéchal, alloué, lieutenant, prévôt, procureur fiscal, greffier et tous autres officiers de justice. En laquelle ville de Plouay se tient treize foires par an et marché le lundi de chaque semaine, où les seigneurs de Pontcallec jouissent de tous droits de coutume, péage et havage, et où ils ont auditoire, prison, carcan et halle, et pareillement une foire au bourg de Caslan à chaque lundi de la Trinité, où les plaids généraux de ladite seigneurie se tiennent ledit jour par privilège et sans assignation. Et de plus, a privilège de trois foires l'an, qui se tiennent à la chapelle de Saint Elbaud près ladite maison de Pontcallec. Ladite terre est en possession d'avoir patibulaires à quatre piliers comme les hauts barons, - droit de menée en notre dite juridiction et barre royale de Hennebont, immédiatement après les terres du sieur prince de Guémené et avant celles du marquis de Carman (sic), - ses sergenteries féodées et prévôtés, - mêmes des juridictions inférieures, desquelles les appellations ressortissent de celles du Pontcallec, comme supérieure, desquelles juridictions les officiers sont reçus et installés par ceux du Pontcallec. Et d'au

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

tant que par ce moyen ladite terre de Pontcallec peut composer un nom, titre et dignité convenable à son ancienne noblesse, ledit sieur de Guer, seul possesseur d'icelle, nous a fait supplier luy vouloir sur ce pourvoir.

A ces causes, inclinans à ladite supplication, Nous, de notre propre mouvement et grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons créé et érigé ladite terre de Pontcallec en titre, qualité et dignité de marquisat, à laquelle avons joint, uni et incorporé les fiefs, terres et seigneuries de la Bruyère, Tronchâteau et Thienry, leurs dépendances et appartenances, tenues à foi et hommage de nous, à cause de nostre barre royale de Hennebont, pour en jouir par ledit sieur de Guer, ses hoirs, successeurs et ayant-cause tant mâles que femelles, aux droits, privilèges, exemptions et immunités accoutumés etc....

Donné à la Fère, au mois de juin, l'an de grâce 1657 et de notre règne le quatorzième. (Signé) LOUIS (et sur le reply) Par le Roy, DE LOMENIE, et scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.- Enregistrées à la Chambre des Comptes de Bretagne, le 9 mars 1668.

(Arch. de la Chambre des Comptes de Nantes. Livres des Mandements, vol. 34^e (côté XXXVI), fol. 124, 1^o et ss.) [Cote actuelle: B. 83].

*

* *

Extrait de : LA BORDERIE (A. Lemoyne de).- Essais.
d'histoire féodale. Les sires du Quéménet-Héboi
et du Pontcallec, dans Rev. Bretagne Vendée,
tome XII (1862/2), p. 231-234.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0000

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

- A N N E X E IV -

AVEU DU 23 MAI 1680, RENDU PAR CHARLES RENE DE GUER, POUR LA SEIGNEURIE DE
PONTCALLEC

"La Seigneurie du Pontcallec a esté des les temps les plus anciens décorée du tître de chastellenie et depuis du tître de marquisat. Elle sextend dans plusieurs paroisses.

Et premier,

"Dans la paroisse de Berné, dans la p^{sse} de St Caradec Tregomel. Dans laquelle p^{sse} de Berné est scittué le chasteau de Pontcallec, avec ses murailles, closteu-
res, terrasses, tours, maisons, pavillons, galleries, arcades, voutes, chapelles, coulombier, cours, avant-cours, et arrière-cours, basse-cours, escuries, remises de carrosses, grand jardin aux deux coings duquel il y a deux pavillons du costé du septentrion, p(etit) jardrin en forme de terrasse, vergers, courtils ; réservoirs d'eau, rabines, issues, bergeries, aire à battre et autres appartenances, le tout joignant du costé du Levant au grand estang du Pontcallec, du costé du midy à la forest, du costé du Couchant au chemin qui conduit de Kernascleden au bourg de Berné et du costé du septentrion à la mettairie du Laetti depend^t dud marquisat.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

"Le grand estang du Pontcallec, ayant environ une lieue de longueur, à prendre depuis le pont qui est au-dessous du bourg de Kernascleden joignant la grande prée dudit chasteau, jusqu'à la chaussée dudit estang, un peu au-dessous du chasteau, joignant la grande forest.

"La grande forest du Pontcallec, bois ancien et haute futaie nommée Coëtparc, contenant de longueur deux lieues ou environ et demie lieue de largeur, et peut contenir 3 400 journaux ou environ.

"Et a l'entrée delad. forest du costé du chasteau vis à vis du portal d'icelluy il y a une chapelle fondée sous l'invocation de la Sainte Vierge, couverte d'ardoise, ornée au-dedans et au-dehors de plus^{rs} ecussons aux armes dud S^r marquis et d'un clocher au-dessus".

"De mesme joignant lad forest du costé du Couchant est la chapelle de St Herbaud ornée d'ecussons au-dedans et au-dehors aux armoiries des sgrs du Pontcallec de laquelle, le declarant est fondateur et a droit de trois foires l'an aux environs delad. chapelle".

"La prée de Kernascleden dite prée du P^tC (Pontcallec).

"la mettairie noble du Laetti " pres le chasteau du P^tC..."

"S'extend le fief de lad. sgrie du P^tC sur toute la p^{sse} de Berné avec la sgrie, supériorité et fondation de lad. p^{sse} et toutes les chapelles".

Le Pont Callec comprenait aussi :

- "toute la paroisse de Cleguer ;
- la paroisse de Bubry en entier (droit de sup^{té} et fondation en la p^{sse} et chap.) ;
- la paroisse d'Inguiniel en entier (id) ;
- la paroisse de Plouay "pour la plus grande partie" avec droit de supériorité et fondation dans la paroisse ; auquel bourg ou ville de Plouay s'exerce la juridiction du Pontcallec" ;

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0000

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

- Caudan "pour une grande partie" avec droit de supériorité et fond^{on} dans la p^{sse} et la chapelle ;

- la p^{sse} de St Caradec - les - Hennebont "pour la plupart" avec droit de sup^{te} et fondation en la p^{sse} ;

- la plus grande partie de la p^{sse} de Quistinic particulièrement le bourg parochial dudit Quistinic, dans l'église duquel le déclarant est sgr Suzerain fondateur et hault justicier...

"Finalement la plus g^{de} partie de la p^{sse} de Lanvaudan avec les trefves des chapelles de Lomellec et Cazlan est encore des dependances du marquisat du Pontcallec en fief et en domaine dans l'église delaquelle p^{sse} et dans les chapelles des trefves led S^r marquis a littres, ecussons, banqs et accoudoirs et touz les droitz de supérieur fondateur et hault justicier..."

A. D. de Loire-Atlantique, B. 1592, f^{os} 70 à 76.

Il existe une transcription manuscrite de ce texte aux A. D. d'Ille-et-Vilaine, Fonds La Borderie, 1 F 739. Le même auteur en a publié de larges extraits dans son article sur "Le Quéméné - Héboi et les seigneuries de la Roche - Moisan, des Fiefs-de-Léon et de Pontcallec", dans Rev. Bretagne Vendée, T. X (1861/2), p. 380-383.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

A N N E X E - V

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

RECIT DE LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC (1718-1720) PAR CAYOT-DELANDRE

"Tout en parcourant les bords sinueux du Scorff, profondément encaissé dans quelques parties de son cours, je me trouvai auprès de l'ancien château de Pontkallec. La vue de ce vieux castel me rappela la mort tragique de l'un de ses anciens possesseurs, qui fut condamné à avoir la tête tranchée pour avoir trempé dans la conspiration de Cellamare, et qui subit sa sentence avec trois autres gentilshommes bretons, sur la place du Bouffay, à Nantes, le 26 mars 1720.

Cette conspiration, ourdie par l'astucieux cardinal Albéroni, qui voulait faire passer la régence de France des mains du duc d'Orléans dans celles du roi d'Espagne, avait pour principaux moteurs à Paris, le duc de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, et la duchesse du Maine, femme hautaine et violente, qui espérait aussi faire de son mari, bâtard légitimé de Louis XIV, le régent du royaume, et plus tard un roi de France, si le débile enfant qui depuis fut Louis XV venait à mourir, comme on pouvait le supposer. La conspiration s'étendait dans plusieurs provinces, mais c'était en Bretagne qu'elle avait ses adhérents les plus nombreux et les plus résolus. La situation politique de cette province était favorable aux vues de la duchesse du Maine; dès long-temps les Etats de Bretagne supportaient impatiemment les atteintes continuellement portées aux privilèges du pays, Leur résistance aux prétentions du pouvoir royal se manifesta après la mort du despotique Louis XIV. Elle éclata surtout à l'occasion du don gratuit. On sait que la Bretagne avait, entre autres privilèges, celui d'être affranchie de divers impôts qui pesaient sur les autres provinces; on n'y percevait que certains droits au produit desquels les Etats avaient, dans l'origine, ajouté un don gratuit voté spontanément, mais que Louis XIV avait réussi à rendre à peu près obligatoire. Les Etats réunis à

BERNE

PONT-CALLEK

CHATEAU

Vannes (I), en 1717, résolurent de ressaisir la liberté de leur vote; la cour, informée de cette disposition des esprits, crut avoir trouvé le moyen de les calmer en faisant annoncer aux Etats par le maréchal de Montesquiou, gouverneur de Bretagne, que le roi se contenterait d'un million, au lieu de quinze cent mille livres qui avaient été accordées depuis 1689. Cette tentative échoua; le président des Etats se fit apporter, séance tenante, les contrats de mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et avec Louis XII, fit à haute voix lecture des articles qui garantissaient les privilèges du duché, et malgré l'insistance hautaine du maréchal de Montesquiou, les Etats refusèrent de voter le don gratuit par acclamation, et déclarèrent qu'avant tout il y avait lieu d'examiner l'état des finances de la province.

Immédiatement après ce refus les Etats furent dissous et les subsides établis d'office. Un mécontentement général se manifesta en Bretagne; ce fut ce moment que les agents de l'Espagne et de la duchesse du Maine choisirent pour entraîner les mécontents. La noblesse bretonne entra dans le complot en très grand nombre, persuadée que le régent voulait attenter à la vie du jeune roi pour monter sur le trône. L'Espagne dirigea une flotte sur le Port-Louis, qui avait été choisi comme point de débarquement; mais dans le même temps le complot était dénoncé par une fille publique de l'intimité de l'abbé Dubois, premier ministre du régent; l'ambassadeur Cellamare était arrêté, ses papiers étaient saisis, et tous les fils de la conspiration étaient entre les mains du duc d'Orléans.

Alors on voulut punir la Bretagne de sa participation au complot; on voulut surtout punir la résistance des Etats et la manifestation populaire qui avait applaudi à leur refus d'obtempérer aux ordres de la cour. Quatre gentilshommes bretons furent saisis et conduits au château de Nantes; tous les autres eurent

(I) - Cayot-Delandre fait ici erreur : les fameux Etats de 1717 brutalement interrompus par le Maréchal de Montesquiou, se tenaient à Dinan et non à Vannes. cf. notamment les publications de B. POCQUET (Hist. de Bretagne) et du Dr de Closmadeuc.

BERNE

PONT-CALLEK

CHATEAU

le temps de fuir et de gagner l'Espagne, où ils trouvèrent un asile. Le marquis de Pontkallec, retiré dans son château, opposa, dit-on, une vigoureuse résistance aux émissaires chargés de son arrestation; mais enfin il fut pris. M. de Montlouis, qu'il avait entraîné dans le complot, fut arrêté au bourg de Priziac, où il passait déguisé en paysan. Les environs de son château du Stérou, situé dans cette commune, lui avaient quelque temps servi de refuge; mais il paraît qu'il cherchait à quitter la France comme tant d'autres conjurés, lorsqu'il fut reconnu par un soldat de la maréchaussée travesti en mendiant. Quant à Ducouédic et à Talhouët, ils cédèrent, le dernier du moins, aux sollicitations de leurs familles qui les pressèrent de se constituer prisonniers, sur la promesse qu'on leur avait faite que grâce pleine et entière serait le résultat de leurs aveux.

Une chambre royale ou cour prévôtale fut établie à Nantes (30 octobre 1719); elle était composée de treize commissaires et avait pour mission de procéder par la terreur, ainsi que cela résulte du discours que lui adressa le procureur général, le jour de l'enregistrement des lettres-patentes qui la constituaient:

"Animés du même esprit, dit-il, et singulièrement engagés par votre état à travailler pour la gloire du roi, vous allez, messieurs, faire régner la justice dans cette province, et par elle le prince y règnera. Vous allez y faire connaître et apprendre à respecter son autorité, et en même temps que vous répandrez le trouble et la terreur parmi les gentilshommes séditieux et rebelles, vous assurerez le repos et la tranquillité des peuples, dont, grâce au ciel, la fidélité est sans atteinte et à couvert de toute suspicion."

La chambre royale avait à juger 148 accusés, dont Pontkallec, Montlouis, Ducouédic et Talhouët étaient les seuls qui fussent entre ses mains. Le jugement eut lieu à huis-clos dans l'intérieur du château. Les débats, commencés à cinq heures du matin, furent terminés dans la journée. Ils duraient encore que déjà le grand-prévôt de Nantes avait invité quatre religieux du couvent des Carmes, à se rendre aux ordres de la cour; la condamnation fut ainsi connue dans la ville avant

BERNE

PONT-CALLEK

CHATEAU

même qu'elle fût rendue; le président la prononça en ces termes à quatre heures et demie du soir : "Déclare lesdits de Guer, de Pontkallec, Le Moyne, appelé ordinairement le chevalier de Talhouët, de Montlouis et du Couëdic, atteints et convaincus des crimes de lèse-majesté et de félonie, pour réparation desquels lesdits sont condamnés à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé à cet effet en la place publique de la ville de Nantes."

L'exécution devait avoir lieu le jour même; en conséquence on donna deux heures aux condamnés pour faire leurs dernières dispositions et se préparer à la mort. Ils furent immédiatement conduits dans la chapelle du château, assistés des quatre religieux qui reçurent leur confession. Le grand-prévôt de Nantes, M. De la Griolais, interrompit deux fois ces tristes et solennels entretiens; la première pour savoir si les condamnés avaient des dettes, afin qu'il en fût pris acte; la seconde pour leur demander, comme par une dérision cruelle, en quel lieu chacun d'eux voulait être enterré, en leur faisant observer que : "l'église des Carmes était une des plus belles de la ville." Les deux heures écoulées, les bourreaux entrèrent et s'emparèrent des quatre gentilshommes, malheureux instrumens d'un intrigue de cour; le cortège se mit en marche entouré d'une force armée considérable, arriva sur la place du Bouffay, et quelques minutes après quatre têtes étaient tombées sous la hache des exécuteurs, quatre cadavres étaient transportés à l'église des Carmes, "l'une des plus belles de la ville", selon l'expression du grand-prévôt.

Les biens des suppliciés furent confisqués, toutes leurs marques de seigneurie supprimées dans les églises de leurs domaines; les fossés de leurs châteaux comblés, et leurs bois-futaies coupés à la hauteur de neuf pieds; la confiscation des terres de Pontkallec et du Stérou n'a été levée qu'en 1810; elle avait duré quatre-vingt-dix ans."

Extrait de :

CAYOT-DELANDRE.- Le Morbihan, son histoire et ses momments.-
Vannes, Cauderan; Paris, Derache, Dumoulin, 1847, p. 458-461.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

A N N E X E - VI

UN EPISODE DE LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC :

LA DERNIERE SEMAINE AU CHATEAU DE PONTCALLEC

(22-29 Septembre 1719).

"Les évadés du Pouldu (I) se réfugièrent au Pontcallec le 22 Septembre 1719, et alors commença la dernière semaine, celle qu'on pouvait appeler la "grande semaine" de la Conspiration.

Rohan, Lambilly et Bonamour dirent au marquis : Le moment est venu, il faut tenir ferme au Pontcallec.

En effet, le château était réellement en état de siège. Mais Pontcallec répondit qu'il était préférable de se retirer dans la forêt, refuge impénétrable. Il avait reçu le 20 Septembre l'ordre du Maréchal de se rendre à Rennes. Le 23, il prit conseil de Kersulguen, qu'il regardait comme le sage du parti, lui disant que plusieurs de ces Messieurs étaient d'avis "de ne point obéir et de résister à force ouverte aux troupes du roi." Kersulguen l'en dissuada.

Il fut prévenu lui-même ce jour-là, samedi 23 septembre 1719, par un exprès, qu'un détachement était parti de Vannes et paraissait se diriger vers Berné. Il écrivit aux affidés des bourgs voisins, à Meslan, à Plouay, au Faouët, d'avertir les paysans de venir le défendre; il les incitait à sonner le tocsin; il manda également ses amis des environs. Kerberek et Keranguen arrivèrent dans la nuit du samedi au dimanche. Il n'était pas facile de pénétrer au château, transformé en place de guerre. Deux postes avancés gardaient le pont de Léty et le pont du Moulin, seuls passages pour y arriver. Vingt à vingt cinq paysans, armés de fusils avec

(I) - Les principaux conjurés s'étaient réunis au Pouldu : les deux Rohan, Bonamour, Lambilly, La Berraye, Talhouët-Boisorhant, les deux du Croësquer. cf. Pocquet Hist. de Bretagne, VI, p. 72.

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

baïonnettes ou de fourches de fer, montaient la garde. La grande porte du château était fermée. De chaque côté, deux paysans en sentinelle. A l'intérieur des murailles, trois corps de garde, un dans chaque pavillon, un dans la cour; tous de vingt hommes commandés par des soldats déserteurs qui faisaient les fonctions de sergent. Toutefois, ils avaient la consigne d'avertir en cas d'alerte, mais non de tirer sur les troupes du roi.

Dans l'enceinte, une centaine de paysans, tous armés de fusils, de baïonnettes ou de fourches de fer. Le matin, on renvoyait ceux-ci chez eux après leur avoir donné un pain et un verre d'eau-de-vie; ils laissaient leurs armes au château. Seuls les déserteurs étaient payés dix sous par jour.

...

Vers neuf heures du matin, Pontcallec arrivait de la forêt où il passait la nuit, il était accompagné de MM. de Lambilly, de Talhouët-Bonamour, de Rohan-Pouldu, et de Montlouis. Alors on déjeunait : c'était le bon moment..."

...

Parmi les "dirigeants" deux groupes distincts s'étaient formés; le premier constituait le "conseil" : Pontcallec, Lambilly, Bonamour, du Pouldu et Chemendy.... A tout moment il arrivait des exprès ou des lettres et aussitôt le "Conseil" se réunissait pour délibérer. Du Couëdic, Talhouët, Le Moyne, Montlouis, Kerbereg, et Keranguen, Hugonnier et de Kerrouët étaient au contraire les chefs militaires, ceux qu'on appelait "les officiers" et quelquefois les "généraux". Ils plaçaient et inspectaient les gardes et veillaient à la défense. Il y avait au château deux femmes, M^{elle} de Pontcallec, soeur du marquis, et M^{elle} Chemendy, fille du sénéchal du Faouët.

Le soir, vers 6 heures, Pontcallec, Lambilly, Bonamour et Pouldu montaient à cheval et retournaient coucher dans la forêt. Ils emmenaient avec eux huit à dix valets. Ils emportaient un porte-manteau et des provisions et couchaient sur une paille au coin du feu dans les loges en feuillage que Pontcallec

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

PONTCALLEC

CHATEAU

avait fait établir au milieu "de brousses" impénétrables, soixante dix paysans armés de fusils et de fourches veillaient à leur sûreté. Aussi ceux qui restaient au château trouvaient mauvais qu'on les fît monter la garde la nuit, beaucoup passaient par-dessus les murailles et retournaient chez eux. D'après tous les témoins, il n'y eut jamais au château plus de 140 paysans, vassaux directs du marquis, pendant cette fameuse semaine, et encore leur nombre alla toujours en diminuant..."

Extrait de :

POCQUET (Barthélémy).- Histoire de Bretagne.

Tome VI (1715-1789).- Rennes, J. Plihon et L.

Hommay, 1914, p. 73-74.

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Table des Illustrations
Documents photographiques

Vues aériennes

1	Vue aérienne de situation Sud	67.56.1493.VR
2	Vue aérienne, face Sud	67.56.1494.VR
3	Vue aérienne, du Sud-Ouest	67.56.1495.VR
4	Vue aérienne, face Ouest	67.56.1496.VR
4bis	Vue aérienne prise du Nord	72.56.37. VR

Vues extérieures

5	Vue générale, façade Sud	67.56. 241.V
6	Vue générale, du Sud-Ouest	67.56.242.V
7	Vue de l'aile Ouest	67.56.243.V
8	Vue générale, du Sud-Est	67.56.244.V
9	Vue générale, du Sud	67.56.245.V
10	Vue de la façade Nord	67.56.246.V

Documents de référence

11	Vue générale de l'étang et du château	68.56.493.V
12	Vue générale du château, Nord-Ouest	68.56.495.V
13.	Vue générale Nord	67.56.2735.V
14	Vue générale Nord	68.56.494.V

Vues intérieures

15	Cheminée, partie Est du château, 1er étage	67.56.247.V
16	Plaque de cheminée, salle de réception	67.56.249.V
17	Tableau d'un noble et son page, vestibule, 1er étage	67.56.250.V
18	Tableau allégorique	67.56.251.V
19	Tableau allégorique	72.56.77 .V
-	Tableau (clichés couleur disponibles	68.56.1212 VA
-	Tableau à la photothèque)	72.56.77 VDE

07.56.014	0000 000	34.02.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

Château de PONT-CALLECK

Ruines de l'ancien château

Tables des Illustrations
Documents Photographiques

- | | | |
|---|---|-----------------|
| 1 | Débris de la porte sur le mur Est. | 67. 56. 403. Z. |
| 2 | Donjon et porte Nord-Ouest. | 67. 56. 404. Z. |
| 3 | Deux portes en plein cintre sur le mur Ouest. | 67. 56. 405. Z. |
| 4 | Vue de l'intérieur, fenêtre. | 67. 56. 406. Z. |
| 5 | Vue de l'intérieur : escalier. | 67. 56. 407. Z. |
| 6 | Vue de situation, prise de l'Ouest. | 67. 56. 408. Z. |

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004
07.56.014 0000.000 38.06.00.00 0001

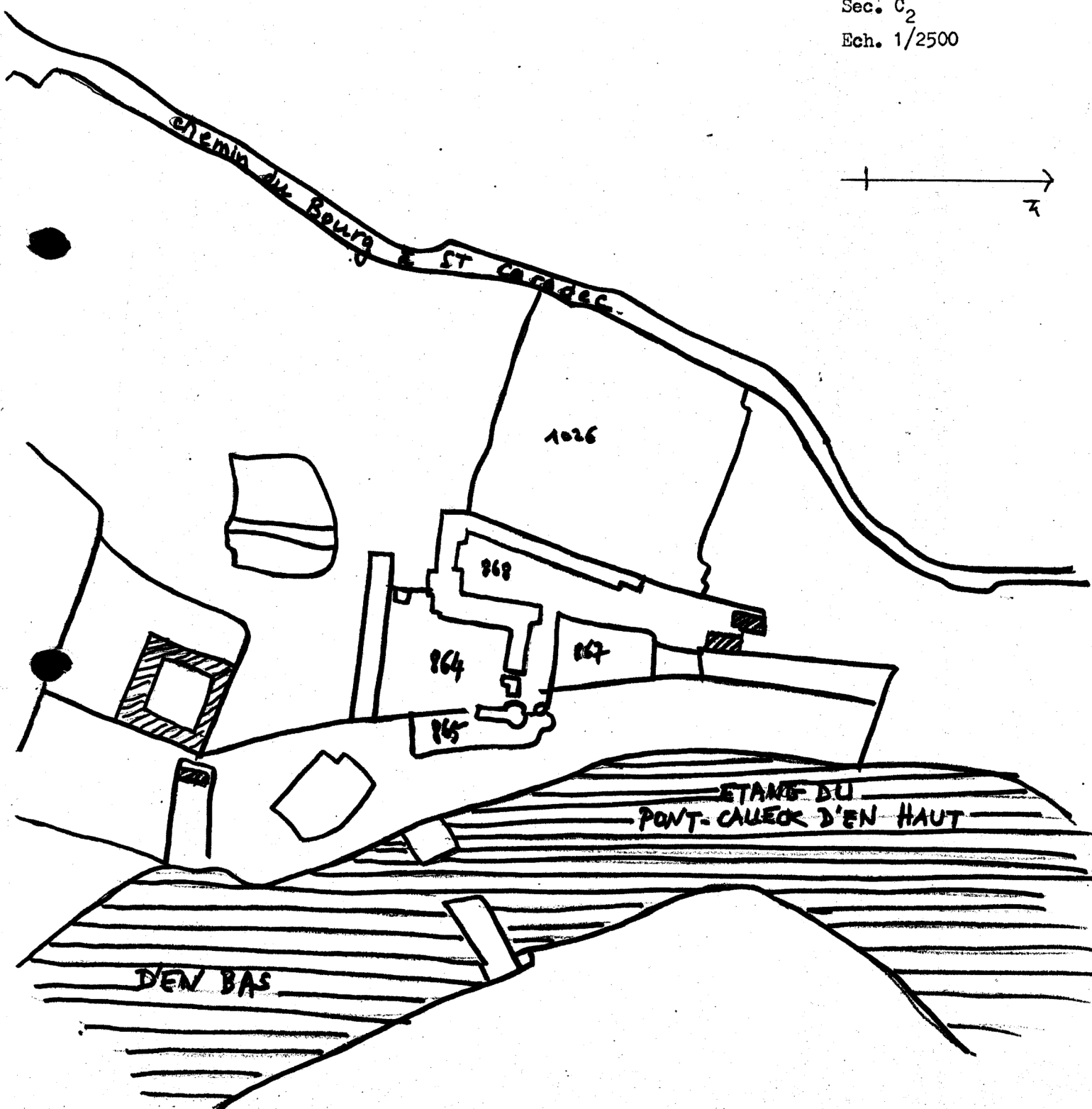
BERNE

Chateau et chapelle de
PONT-CALLECK

Cad. 1826

Sec. C₂

Ech. 1/2500



Cadastre
1969
C2
Le LETY

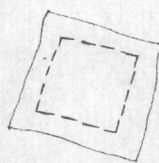
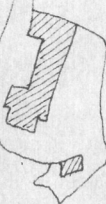


Étang
du
Pont Calleck

336



395



PONT CALLECK



chapelle
St Anne
des Bois

556

oratoire
St Anne
des Bois

Plan cadastral, Pont-Calleck.

Repro. Phot. Inv. B. Bègne

005600356XB



Vue générale du moulin de Pont-Calleck.

Repro. Phot. Inv. B. Bègne

885600117XB

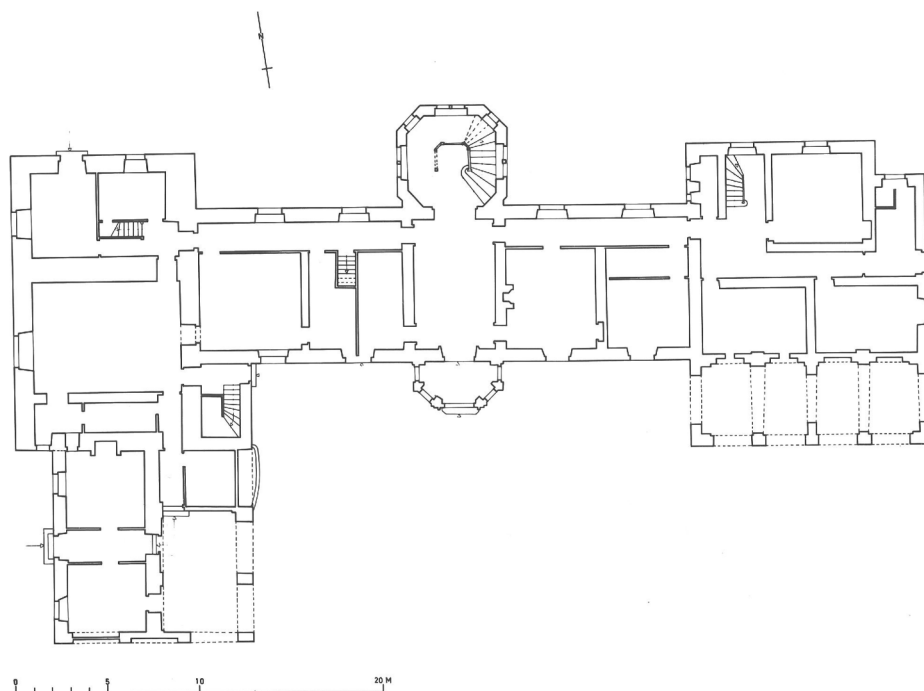


BERNE 56

CHATEAU DE PONT-CALLECH *X*

77.56.333 N

Plan au sol.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

Chateau de Pont-Callec

Vue aérienne de situation Sud

Cliché 3° G.A.L.A.T.

67.56.1493. VR.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

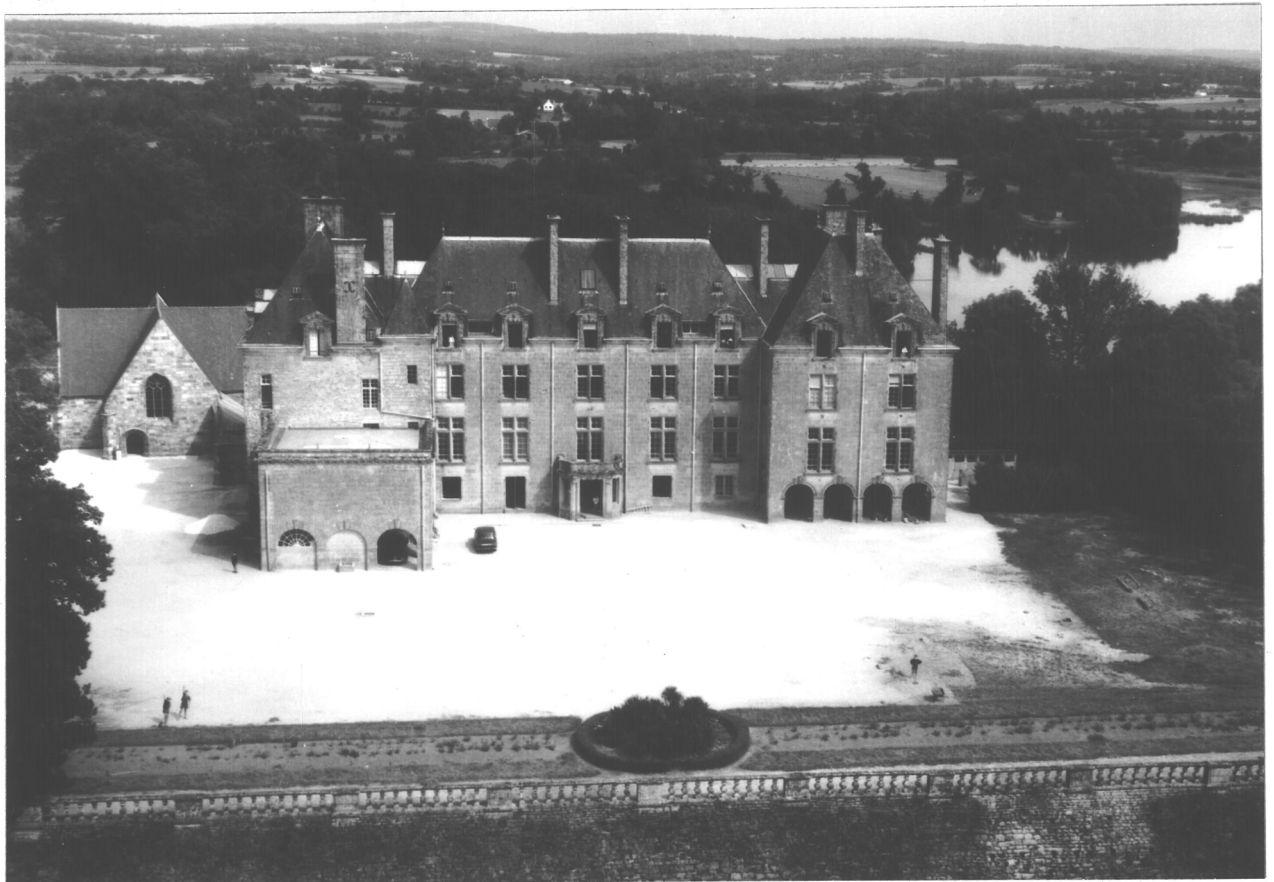
BERNE

Chateau de Pont-Callec

Vue aérienne, face Sud

Cliché 3° G.A.L.A.T.

67.56.1494. VR.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

Chateau de Pont-Callec

Vue aérienne, du Sud-Ouest

Cliché 3° G.A.L.A.T.

67.56.1495. VR.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

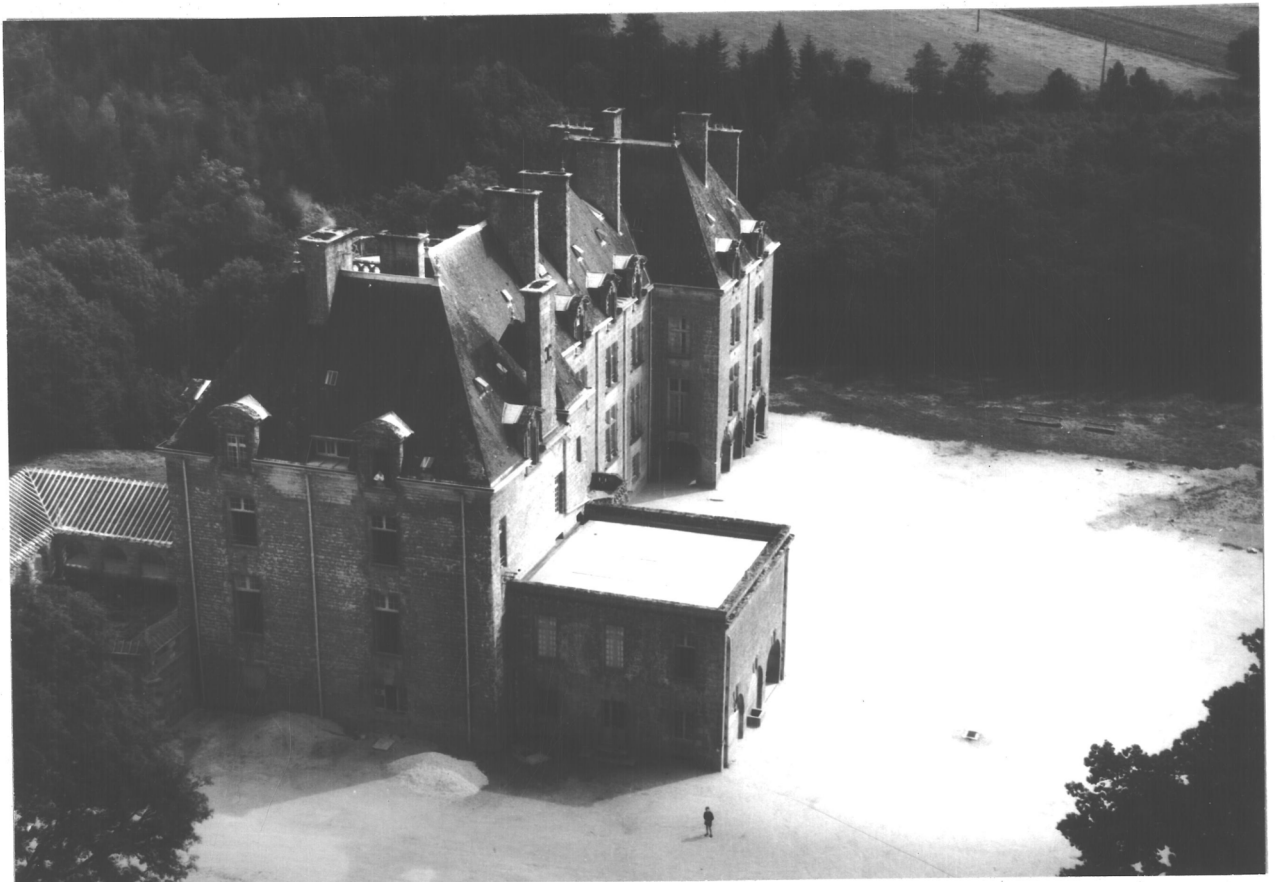
BORME

Chateau de Pont-Callec

Vue aérienne, la face Ouest

Cliché 3° G.A.L.A.T.

67.56.1496. VR.



BERNE 56

CHATEAU DE PONTCALECK

Vue aérienne prise du Nord

Cliché G.A.L.A.T

72.56.37.VR



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Vue d'ensemble du chateau, façade
Sud.

Cliché DAGORN

67.56.241. V.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Vue générale prise, sous l'angle
Sud-Ouest.

Cliché DAGORN

67.56.242. V.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

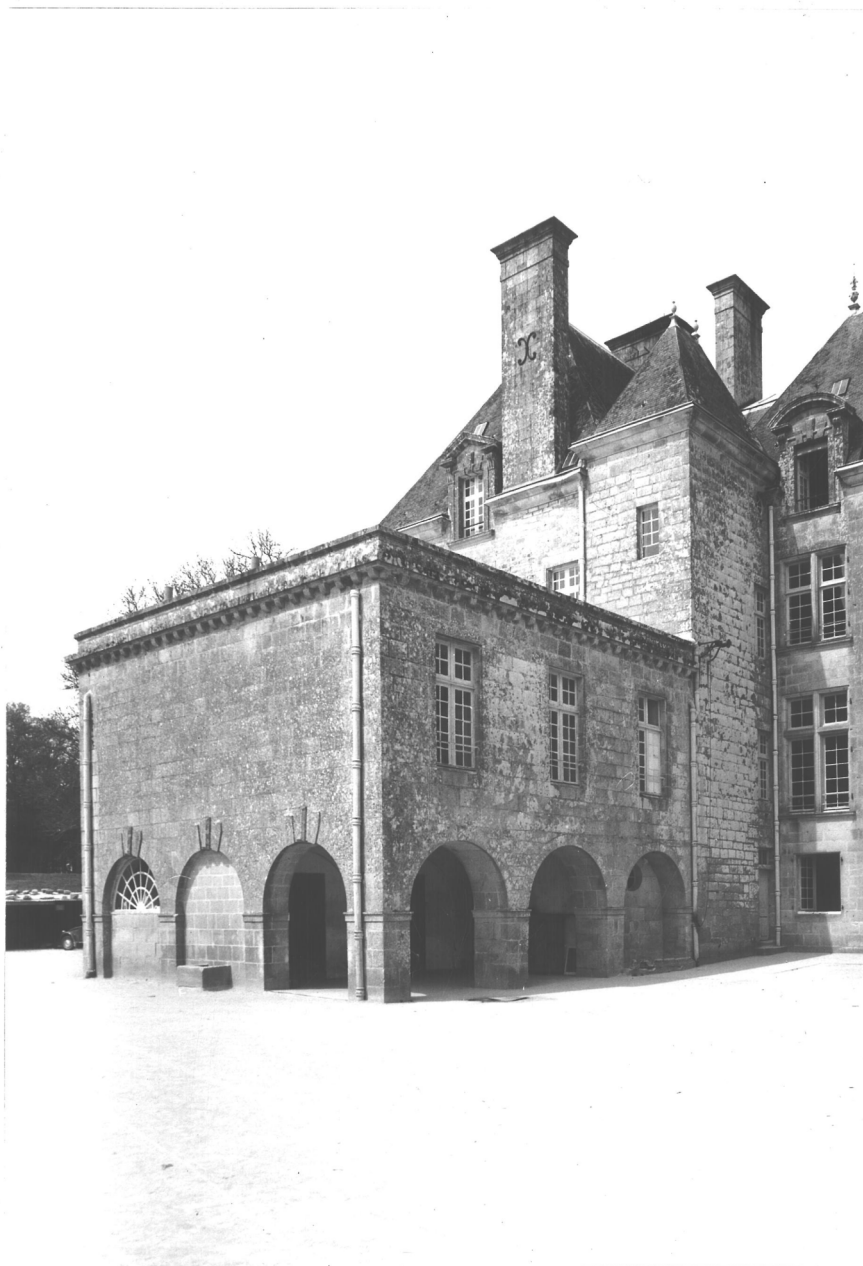
BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Vue de l'aile Ouest (bâtiment à
arcades en avant-corps).

Cliché DAGORN

67.56.243. V.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Vue générale prise du Sud-Est.

Cliché DAGORN

67.56.244. V.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Vue générale avec parterres, prise
du Sud.

Cliché DAGORN

67.56.245. V.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Façade Nord.

Cliché DAGORN

67.56.246. V.



07.56.014.0000.000.35.01.00.00.0004

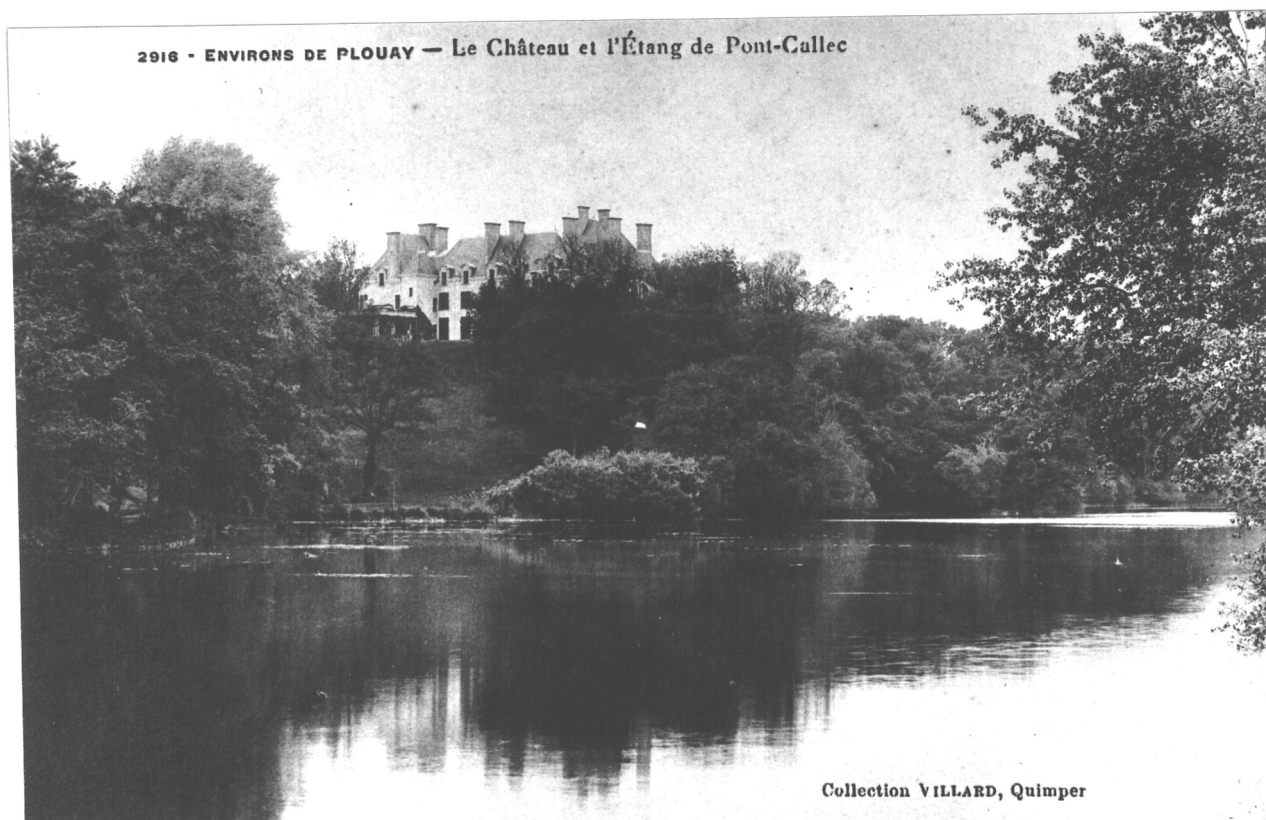
BE NE

PONT CALLEC

Vue Générale de l'étang et
du château

Cliché ARTUR

68.56.493 V



07-56-014. 0000. 000-35-01-00-00-0004

BERNE

PONT CALLEC

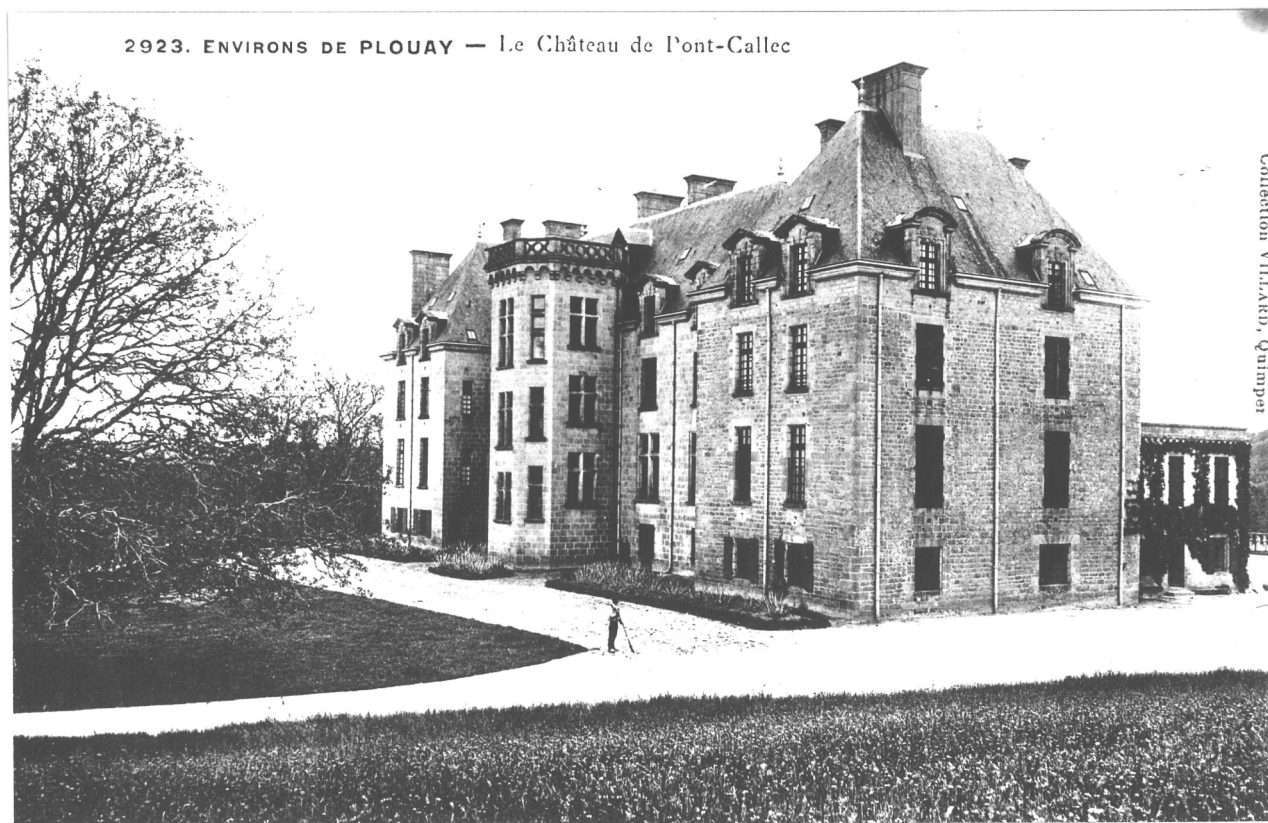
Vue Générale du château

Nord-Ouest - Archives

Départementales, Morbihan 14 - 1

Cliché ARTUR

68.56.495 V



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

Vue générale Nord (reproduction
de document).

Cliché DAGORN

67.56.2735. V.



07.56-014.0000-000-35.01.00.00.0004

BERNE

PONT CALLEC

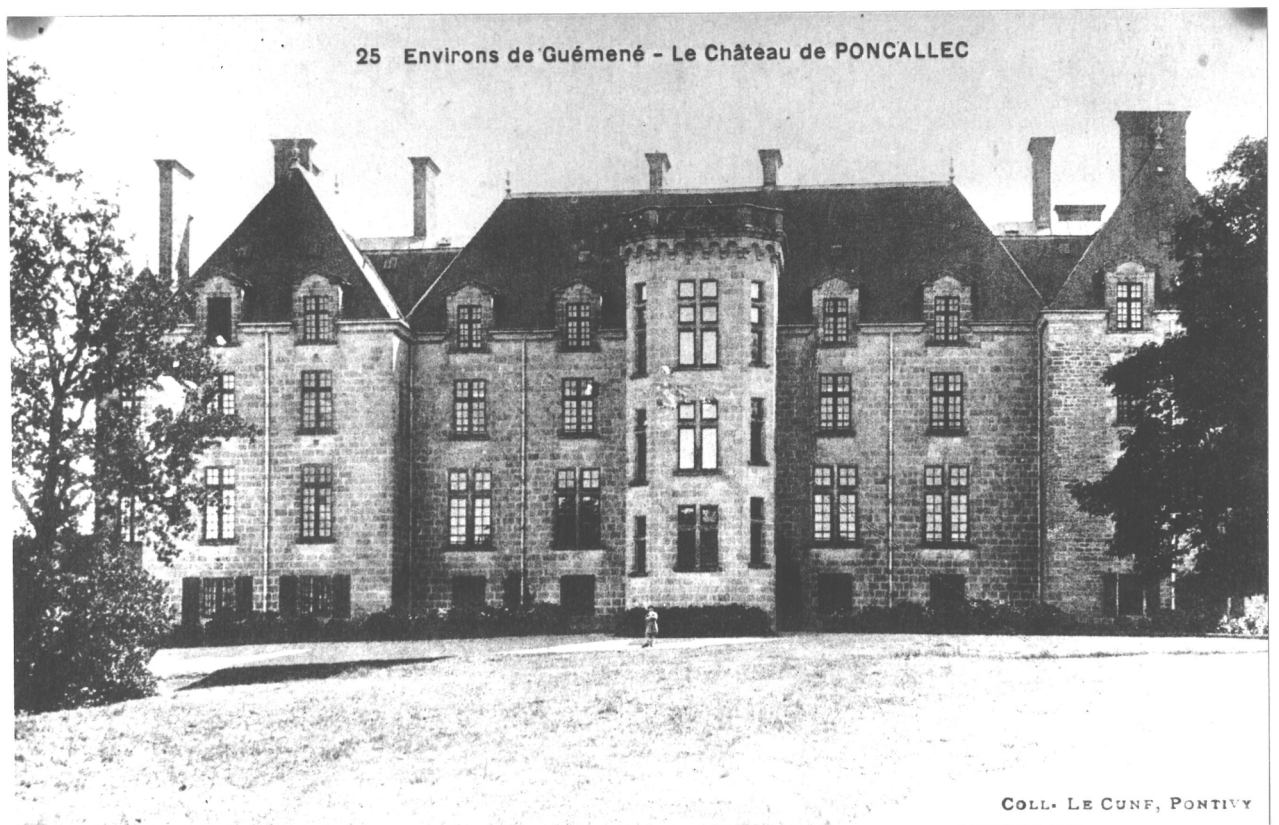
Vue Générale du château, Nord

Archives Départementales

Morbihan - 14 - 2

Cliché A.TUR

68.56.494 V



07.56.014	0000 000	34.02.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35/01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU

Il ne reste de cette ancienne construction que deux murs en équerre ouverts vers le Nord-Est. Ils sont bordés à quelques dizaines de mètres au Sud-Ouest, d'une dénivellation profonde qui doit être l'emplacement des anciennes douves.

Les murs talutés à la base, conservent une hauteur de 3 à 5 mètres.

Le mur Ouest est percé de deux lignes de meurtrières.

Sur la face Sud, à environ 10 mètres de l'angle, tourelle en demi hors-oeuvre collée à l'emplacement d'un ressaut du mur. Elle abrite un escalier à vis et est ouverte d'une petite fenêtre rectangulaire sur la face Ouest. On accède à la tourelle par une porte en plein cintre. Cette porte est jumelée à une porte semblable probablement remontée.

Une brèche à l'angle des deux murs avec le départ d'appareil d'une ouverture permet de conclure à l'existence d'une échauguette.

MATERIAU : granit.

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

Ruines de l'ancien chateau de PONT-
CALLEC

Débris de porte sur le mur Est.

Cliché DAGORN

67.56.403. Z.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU DE PONT-
CALLEC

Donjon et porte Nord-Ouest.

Cliché DAGORN

67.56.404. Z.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU DE PONT-
CALLEC

2 portes en plein cintre sur le mur
Ouest.

Cliché DAGORN

67.56.405. Z.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU DE PONT-
CALLEC

Vue de l'intérieur, fenêtre.

Cliché DAGORN

67.56.406. Z.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU DE PONT-
CALLEC

Vue de l'intérieur : escalier.

Cliché DAGORN

67.56.407. Z.



07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU DE PONT-
CALLEC

Vue de situation, prise de l'Ouest.

Cliché DAGORN

67.56.408. Z.



07.56.014	0000 000	33.04.01.00.	0005
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

CHAPELLE Ste ANNE DES BOIS.

R E N S E I G N E M E N T S

A D M I N I S T R A T I F S

COMMUNE : BERNE

LIEU-DIT : Ste ANNE DES BOIS.

SITUATION :

* Environ 400 m. au Sud du chateau.

* Carte E.M. 176₃₀ - ⁰⁴⁸35 (PLOUAY)

* Cadastre ancien
récent

Section :

Parcelle :

Section :

Parcelle :

PROPRIETAIRE ACTUEL

Commune de BERNE.

PROTECTION M.H.

Inscrit :

Classé :

07.56.014 0000.000 35.01.00.00 0004

BERNE

CHATEAU DE PONT-CALLECK

CHAPELLE SAINTE ANNE DES BOIS

Table des Illustrations
Documents photographiques

Vues extérieures

- | | | |
|---|----------------------------|-------------|
| 1 | Vue générale, du Sud-Ouest | 70.56.187.V |
|---|----------------------------|-------------|

Vues intérieures

- | | | |
|---|-----------------------------|-------------|
| 2 | Vue générale d'Ouest en Est | 70.56.188.V |
|---|-----------------------------|-------------|

Documents de référence

- | | | |
|---|--------------|-------------|
| 3 | Vue générale | 68.56.491.V |
| 4 | Face Ouest | 68.56.492.V |

Orfèvrerie

- | | | |
|---|--|--------------|
| 5 | Calice et patène (1819; Veuve Paraud et M. H.) | 71.56.164. Z |
|---|--|--------------|

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE SAINTE ANNE-DES-BOIS

HISTORIQUE

I. EDIFICE(S) ANTERIEUR(S) :

La chapelle actuelle remplace une chapelle plus ancienne qui, selon le registre de paroisse, se trouvait à l'emplacement de l'actuel oratoire de Sainte Anne-des-Bois. Il est difficile de confirmer ce fait car, lors de l'établissement du cadastre de 1826, les restes de la chapelle avaient déjà été détruits (cf. infra). Quel que fût son emplacement, cette chapelle, commencée par René David PAPIN, seigneur de La Thévinère, époux d'Anne de Malestroit, dame de Pontcallec, fut achevée en 1593 par Marie PAPIN, dame de Pontcallec et épouse de Charles de Guer, seigneur de la Porte-Neuve en Riec. Elle y fonda, le 17 Juin 1643, la chapellenie de Notre-Dame de Pontcallec, érigée canoniquement par l'Evêque le 1er Juillet suivant. Selon l'usage, la présentation en fut réservée aux seigneurs de Pontcallec. Le titulaire, qui percevait par an 100 Livres de rente sur le moulin du Duc, au bourg de Bubry, devait, chaque semaine, célébrer trois messes basses dans cette chapelle, le dimanche, le mercredi et le vendredi. C'était le seul bénéfice que renfermât la paroisse (1).

Cet édifice fut complètement détérioré en 1796 en même temps que le château par la quatrième colonne mobile, comme en témoigne le constat de la justice de paix de Kernascleden envoyée sur les lieux. Les portes et fenêtres étaient brisées, la toiture effondrée; si l'on voulait de nouveau utiliser l'édifice, seule une reconstruction pouvait être envisagée.

Ce qui restait de la chapelle fut complètement détruit sous la Restauration. Quelques pierres servirent à bâtir les forges de fonderie et de verrerie de Pontcallec (2). Une pierre du maître-autel servait aux fondateurs pour s'asseoir : de là l'origine de légendes sur les fièvres qu'ils contractaient en le faisant.

(1) - Cf. A. Paroissiales, registre de paroisse, et LUCO, Pouillé....., p. 200.

(2) - Cela se situe dans la période 1815-1826 (cf. historique du château, paragraphe IV; cf. également le cadastre de 1826 où figurent les forges).

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLEC

CHAPELLE SAINTE ANNE-DES-BOIS

En ce qui concerne l'orfèvrerie de cette chapelle, le registre de paroisse signale que pendant les troubles de 1796, "parmi l'argenterie du château enfouie et retrouvée par on ne sait qui, on énumère un soleil de trois pieds de haut, un calice et une patène, deux burettes avec le plat, le tout fumé en or". La même source nous indique que la famille de Brissac a trouvé et acheté à Ploerdut le calice qui appartenait à cette chapellenie de Notre-Dame (I).

L'on est mieux renseigné sur l'histoire de cette chapelle que sur ses dispositions architecturales qui nous échappent totalement en l'absence complète de documents de référence.

II. CONTEXTE HISTORIQUE :

En ce qui concerne la première chapelle, la date de construction coïncide sensiblement avec les événements de la Ligue qui ont entraîné, on l'a vu pour le château, la destruction puis la reconstruction de certains éléments. Il n'est pas impossible, bien qu'aucune source précise ne nous renseigne à ce sujet, que la chapelle dont il a été question plus haut ait remplacé une précédente chapelle détruite au temps de la Ligue.

III. CONSTRUCTION DE L'EDIFICE :

La chapelle actuelle fut construite dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en 1865 selon les uns (2), en même temps que le château, en 1882, selon les autres (3).

-
- (I) - L'essentiel de ces renseignements provient du registre de paroisse conservé aux A.P. de Berné; Luco et Le Mené fournissent également des indications. Sur la période révolutionnaire, voir Kervégant, Le Faouët de 1789 à 1801... p. 82.
 - (2) - A. Paroissiales, registre de paroisse.
 - (3) - A.D. Morbihan, notes de Du Halgouët. Ces notes sont trop succinctes pour être réellement prises en considération.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE SAINTE ANNE-DES-BOIS

Quoiqu'il en soit, la construction ne put être entreprise qu'après le rachat du domaine en 1833 par le Comte de Brissac après la faillite des forges. Le nouvel emplacement, si l'on en croit le registre de paroisse, se trouve décalé d'environ 200mètres vers l'EST par rapport à l'ancien puisque la chapelle du XVI^e siècle était située à l'endroit où se voit actuellement l'oratoire de Sainte Anne-des-Bois.

Les armoiries qui ornent les vitraux nous renseignent sur les constructeurs de l'édifice et permettent de préciser qu'il est bien de la seconde moitié du XIX^e siècle. Parmi les quatre écus figurés (cf. annexe), trois peuvent être déchiffrés :

- le premier "de sable à trois fasces d'or dencées par le bas", figure les armes de COSSE-BRISSAC;

- le deuxième, dont nous n'avons pas retrouvé trace dans les armoriaux se lit ; "de gueules au veau passant d'argent, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or versé accompagné de quatre étoiles d'argent". Il est surmonté d'une couronne comtale. Les deux mêmes écus figurent, en alliance, dans le vitrail Nord du croisillon Nord de la chapelle Sainte-Barbe du Fouët et il est très vraisemblable de les attribuer à Henri-Charles-Anne-Timoléon, comte de Cossé-Brissac, prince de Robecq, châtelain de Pontcallec, mort en 1887, qui épousa Louise-Marie-Mathea de Veau de Robiac en 1851(1).

Le troisième écu, surmonté d'une couronne de duc ou de prince figure les armes des ROBECCQ, princes de la maison de MONTMORENCY et branche de la famille de COSSE-BRISSAC, la seule actuellement représentée en Bretagne, qui s'armaient "d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur : 2.2. dans chaque canton"(2).

Le quatrième écu n'a pas été déchiffré.

(1) - Frotier de La Messelière (V^{te} H.) - Filiations bretonnes.... t. II (1913), p. 23.

(2) - Ibid., p. 17.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTICALIEC

CHAPELLE SAINTE ANNE-DES-BOIS

IV. DEGRADATIONS, RESTAURATIONS, RECONSTRUCTIONS, CHANGEMENTS D'AFFECTATION.

La chapelle n'a pas subi de modification notable depuis sa construction comme en témoignent les cartes-postales anciennes conservées aux A.D. du Morbihan (cf. Repros C.R.I.B. 68.56.492 V et 68.56.491.V.).

07.56.014	0000 000	33.04.01.00	0005
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

CHAPELLE Ste ANNE DES BOIS.

I) SITUATION

La chapelle est construite à un croisement de routes, au Sud-Ouest du château, à l'extérieur de l'enceinte limitant le parc.

Elle est orientée. Elle a remplacé au XIX^e siècle, l'ancienne chapelle du XVI^e siècle détruite, qui s'élevait à 200 M. à l'Ouest. Sur son emplacement on vénère la statue de Ste Anne des Bois, placée dans une niche sur piédestal. (cf. infra).

II) PLAN - COUPE.

Edifice de plan rectangulaire à trois travées voutées d'ogives.

Les arcs doubleaux retombent $\times$ sur des colonnes circulaires, à bases moulurées de tores et scoties, à chapiteaux sculptés de feuillages stylisés, adossées à des massifs de maçonnerie décollés des murs gouttereaux.

Ces massifs de maçonnerie reçoivent en porte à faux des arcades, en encorbellement au-dessus des baies, dans lesquelles sont engagés les arcs formerets des croisées d'ogives.

Les arcs doubleaux Ouest et Est sont de la même façon engagés dans des arcades en encorbellement au-dessus des baies, retombant en porte à faux sur des massifs de maçonnerie décollés des murs.

Chaque travée est ouverte d'une fenêtre en arc brisé chanfreinée. La fenêtre du chevet de même type comporte un réseau de granit. Les fenêtres situées à l'Est et la fenêtre du chœur portent des armoiries sur les vitraux modernes (Cf. Historique)

La porte Ouest est en arc brisé. Le tympan est orné d'un réseau en quadrilobe.

La porte est surmontée d'une rose à réseau constitué d'un quadrilobe entouré de quatre trilobes.

Le sol est dallé de granit.

III) ELEVATIONS EXTERIEURES.

1) Façade Ouest.

Façade pignon dont les rampants sont interrompus par l'encorbellement de la balustra-

07.56.014	0000 000	33.04.01.00	0005
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

CHAPELLE Ste ANNE DES BOIS

de du clocher.

Une travée de deux ouvertures : une porte en arc brisé dont l'ébrasement est mouluré d'un tore - Le tore se transforme sur les piédroits en colonnette à base et chapiteau.

Un grand oculus circulaire.

Clocher à trois étagements

- balustrade ajourée de trilobes, portée en encorbellement sur la face Ouest par de petits arcs bandés entre des nervures verticales.
- chambre des cloches ouvertes sur chaque face d'une baie rectangulaire à traverse.
- flèche octogonale accostée de quatre pinacles pyramidaux et surmontée d'un fleuron.

2) Facades Sud et Nord.

Symétriques - Contrebuttées par quatre contreforts à ressauts entre lesquels s'ouvrent trois baies en arc brisé.

Corniche à modillons moulurés de tores.

3) Facade Est.

Façade pignon ouverte d'une fenêtre axiale en arc brisé.

IV) MATERIAU

Granit - Moyen appareil régulier recouvert à l'extérieur d'un crépi blanc.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE SAINTE-ANNE-DES-BOIS

D O C U M E N T A T I O N

I. SOURCES

SOURCES MANUSCRITES :

A.D. Morbihan :

Galles.- Dictionnaire des terres nobles du Morbihan, ms., XIX^e S., Tome IV (mention, dans la généalogie des seigneurs de Pontcallec, de personnes mariées ou enterrées dans la chapelle du château).

A.D. Ille-et-Vilaine :

7 Fe 14, Fonds Des Bouillons : coupure du quotidien Ouest-France, ^{du} 6 Mars 1964, relative au pardon de N.D.-des-Bois.

A. Paroissiales de Berné :

Registre de paroisse : on y trouve la notice la plus complète sur cette chapelle et sur celle qui l'a précédée.

SOURCES IMPRIMEES:

II. TRAVAUX HISTORIQUES :

- Compte-rendu du Congrès du Faouët, les 2 et 3 Juillet 1956, dans Assoc. bret. Union region. bret., t. LXV (1956) p. 9.
- KERVEGANT (C^{hne}). - Le Faouët de 1789 à 1801..., Ibid., p.82.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE SAINTE-ANNE-DES-BOIS

III. DICTIONNAIRES, REPERTOIRES, POUILLIES :

- LE MENE (Abbé Joseph).- Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes.- Vannes, Galles, 1891-1894, 2 vol. - Tome I, p. 64.
- LUCO (Abbé) .- Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes.- Vannes, Galles, 1884, p. 162.

IV. DOCUMENTS DE REFERENCE :

- Aux A.D. du Morbihan :

Cartes postales anciennes portant les numéros :

- I4.3 : la chapelle Ste Anne-des-Bois, vue prise du Nord-Ouest (cf. Repro. 68.56.492 V);
- I4.4 : la chapelle Ste Anne-des-Bois, vue générale Sud-Ouest (cf. Repro. 68.56.491 V);
- I4.5 : statue de Sainte-Anne-des-Bois, collection Laurent Nel (cf. Repro. 68.56.518 V.).

- Mairie de Berné :

Cadastre de 1826, section C, de Pontcallec.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALIEC

CHAPELLE SAINTE-ANNE-DES-BOIS

A N N E X E

ARMOIRIES FIGUREES DANS LES VITRAUX



1°) Armes des COSSE-BRISSAC, originaires d'Anjou :

De Sable à trois fasces d'or denchées par le bas.



2°) Armes supposées de Louise-Marie Mathea
de VEAU de ROBIAC,

mariée en 1851 à Henri-Charles-Anne Timoléon,
Comte de Cossé-Brissac, chatelain de Pontcallec.

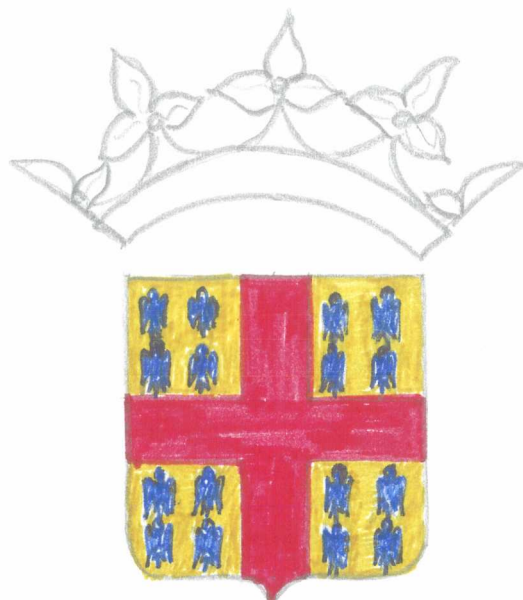
Elles sont surmontées d'une couronne comtale.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE SAINTE-ANNE-DES-BOIS



3°) Armes des MONTMORENCY :

"d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 alérions d'azur."

Les princes de Robecq, de la maison de Montmorency portaient ces armes. Seule cette branche est représentée en Bretagne, selon Frotyer de La Messelière et Henri-Charles-Anne-Timoléon de Cossé-Brissac cité plus haut était prince de Robecq.

Il est probable que ces armoiries ont encore un rapport avec ce personnage.



4°) Armoiries non identifiées.

Elles se lisent "d'or à l'arbre de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent!"

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALEC

CHAPELLE SAINTE-ANNE-DES-BOIS

BIBLIOGRAPHIE :

- CHESNAYE-DESBOIS (De La) et BADIER
Dictionnaire de la noblesse.- Paris, Schlesinger,
tome VI (1865), p. 234-246 (Cossé-Brissac).
- COURCY (Pol Potier de).- Nobiliaire et armorial de Bretagne,
3^e ed.- Rennes, Plihon et Hervé, 1890, tome I, p. 234 (Cossé).
- FROTIER DE LA MESSELIERE (V^{te} Henri).- Filiations bretonnes
(1650-1912).- St Brieuc, Prud'homme, tome II (1913), p. 17-23
(De Cossé-Brissac).
- GUERIN DE LA GRASSERIE (A.P.).- Armorial général de Bretagne
Nantes, Charpentier; Rennes, Deniel, (1845-1848), p. 131
pl. 33, n° 174 (Cossé-Brissac : voir Acigné).

07.56.014.0000.000.33.04.01.00.0005
07.56.014.0000.000.35.01.00.00.0004

BERNE 56

CHAPELLE SAINTE ANNE DES BOIS

Vue générale prise du Sud-Ouest

Cliché DAGORN

70.56.187 V



07.56.014.0000.000.33.04.01.00.0005
07.56.014.0000.000.35.01.00.00.0004

BERNE 56

CHAPELLE SAINTE ANNE DES BOIS

Vue générale de l'intérieur
prise d'Ouest en Est

Cliché DAGORN

70.56.I88 V



07.56.014	0000 000	33 . 04 . 01.00	0005
-----------	----------	-----------------	------

07.56.014	0000 000	35 . 01 . 00.00	0004
-----------	----------	-----------------	------

BERNE

PONT CALLEC

Vue Générale, chapelle

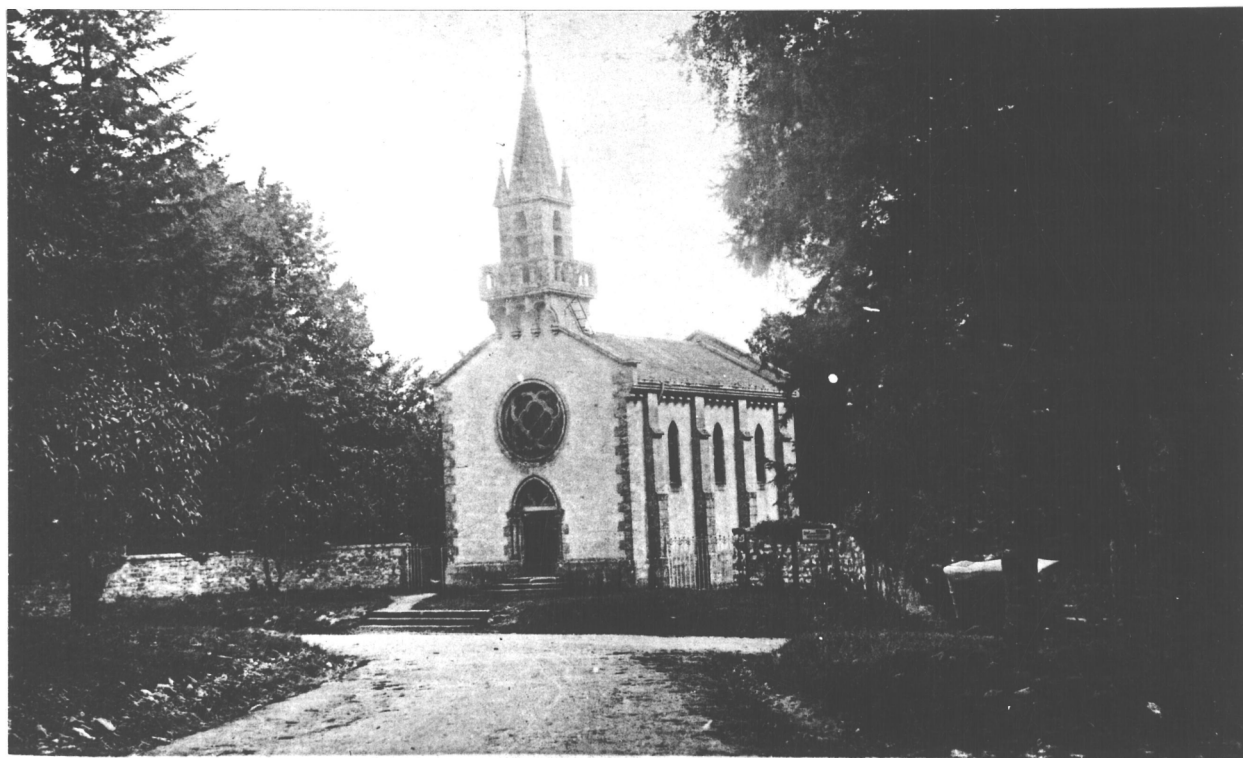
Ste Anne des Bois

Archives Départementales

Morbihan - 14 - 4

Cliché ARTUR

68.56.491 V



710 - Route de Plouay au Faonet. — Forêt de Pont Callec - Chapelle de Sainte-Anne des-Bois

07.56.014	0000 000	33 . 04 . 01.00	0005
07.56.014	0000 000	35 . 01 . 00.00	0004

RENNÉ

PONT CALLEC

Vue Générale - Ouest de
la chapelle Ste Anne des Bois

Archives Départementales

Morbihan - 14 - 3

Cliché ARTUR

68.56.492 V



07.56.014	0000 000	36.04.00.00	0001
07.56.014	0000 000	33.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

ORATOIRE DE Ste ANNE DES BOIS

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

COMMUNE : BERNE

LIEU-DIT : Ste ANNE DES BOIS.

SITUATION :

- * A 200 mètres à l'Ouest de la chapelle. Ste ANNE DES BOIS.
- * Carte E.M. PLOUAY ~~243~~ - 176₃ 048₃
- * Cadastre

PROPRIETAIRE ACTUEL :

Commune de BERNE.

PROTECTION M.H.

07.56.014	0000 000	36.04.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

ORATOIRE DE Ste ANNE DES BOIS

Situé à l'emplacement de l'ancienne chapelle du XVI^e siècle, il se compose d'un enclos demi circulaire limité par une murette dont la partie inférieure élargie forme banc.

Au centre, un socle à deux gradins porte une colonne à torsades dont la partie supérieure est ornée d'arcs en accolade en encorbellement. Sur cette colonne est appareillée une niche demi circulaire couverte en poivrière.

Au-dessus de la niche, la poivrière est tronquée par un gâble à deux lancettes. L'ensemble de la colonne et de la niche est appareillé en granit.

La niche abrite une statue honorée sous le vocable de Ste Anne des Bois.
(cf. fiche DM).

07.56.014	0000 000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONT-CALLECK

CHATEAU

CHAPELLE A L'INTERIEUR DU PARC
(EN PROVENANCE DE PLUMELIAN).

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

COMMUNE : BERNE 56

LIEU-DIT : PONT-CALLECK

SITUATION

* 3,5 Kms à l'Est de BERNE

* Carte E.M. PLOUAY 176⁶⁰ - 048⁵⁰

* <u>Cadastre</u> :	A 1826	Section : C2	Parcelle : 868
	R	Section	Parcelle

PROPRIETAIRE ACTUEL

* Nom : Père BERTO et Dominicaines du St Esprit (orphelinat de jeunes garçons)

* Adresse : Chateau de Pont-Calleck.

PROTECTION M.H.

Inscrit

Classé

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTCALEC

- HISTORIQUE -

I - EDIFICE (S) ANTERIEUR (S) :

L'édifice, dont les pierres ont servi à construire la chapelle actuelle, était la chapelle Sainte Anne-du-Cloître, située non loin de la chapelle St Nicodème, en Pluméliau. Il nous est connu notamment par la description qu'en donne Rosenzweig dans sa "Statistique de l'arrondissement de Napoléonville", en 1860 (1) :

"Cette chapelle, située très près de celle de Saint-Nicodème, est encore appelée par les habitants : le Cloître. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Choeur carré. Contreforts adhérents, inachevés ; deux d'entre eux présentent chacun un écusson : 1° à l'ouest, à un sautoir cantonné de 4 billettes (de Langle) ; 2° au transept nord, parti au 1 d'hermines à 3 chevrons, au 2 à un sautoir chargé de billettes (armes de...). Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier orné de quelques fleurons et animaux. Au transept sud, porte plein-cintre à plusieurs retraits formés par des tores ; à celui du nord, porte en anse de panier ; une semblable au sud de la nef ; à l'ouest, porte en cintre brisé à retraits en tores et colonnettes, avec une figure de chaque côté, et un écusson au-dessus, à 5 fasces (armes de Rimaison). Dimensions du monument dans oeuvre, 23 m. sur 7 m. environ. Lambris à clefs pendantes sculptées ; celle de l'intertransept est un ange qui tient un écusson uni. Entrails à têtes de crocodiles. Sablières sculptées (2), anges présentant des écussons unis, personnages dans diverses positions, animaux fantastiques, religieux et religieuses faisant saillie aux quatre angles du carré du transept.

(1) - Dans Bull. Soc. polymath. Morbihan, 1860, p. 65 - 66.

(2) - D'après Duhem, op.cit., p. 140-141 ces sablières avaient pu être sculptées par le même atelier qui exécuta celles des chapelles Saint-Nicolas et St Nicodème de Pluméliau.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTCALLEC

Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants, fleurs-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 1½ et à 2. Oculus circulaire au nord. Restes de vitraux ; à la fenêtre du fond du chœur, en partie bouchée, concert céleste, anges jouant de divers instruments."

A propos du vocable de cette chapelle, nous signalons les remarques de l'Abbé BERTO (1) : on ne trouve ni trace de cloître, ni trace de claustrum militaire à proximité de l'édifice. Gloestr, en breton, signifie voeu. Il se pourrait, s'il n'y avait un problème de consonne, que la traduction exacte fût Notre-Dame-du-voeu. Le Mené voit volontiers dans cet édifice un ex-voto (2).

II - CONTEXTE HISTORIQUE :

L'état actuel des recherches ne permet pas de préciser les circonstances qui auraient pu motiver cet ex-voto.

III - CONSTRUCTION DE L'EDIFICE :

En 1966, la chapelle Sainte Anne-du-Cloître de Pluméliau menaçait ruine. "Elle fut sauvée par la municipalité de Pluméliau qui, avec l'accord du recteur décédé, en fit don à l'Association Notre-Dame de Joie, à charge pour elle de remonter les pierres à Pontcallec.

(1) - A. D. Ille-et-Vilaine, Fonds des Bouillons, 7 Fe 14 : coupure d'Ouest-France, 10 Mars 1966.

(2) - LE MENE, Histoire des paroisses..., t. II, p. 189.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

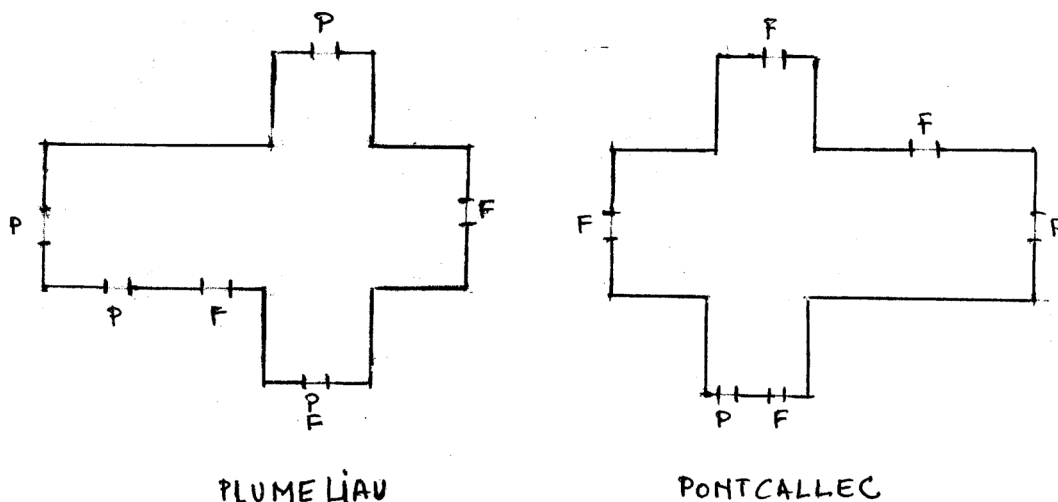
BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTCALLEC

... Il n'a pas été possible de tout sauver : les intempéries, les pillages ont fait que des pierres ouvragées, des sablières sculptées n'ont pu être réemployées... Le reste est en cours de réutilisation sous la direction de M. M. Landelle, architecte, et Yviquel, entrepreneur. La bénédiction de la première pierre est prévue pour le 13 mars..." (1).

En plus de quelques modifications dues au fait que certains éléments n'ont pu être réemployés, la transplantation de l'édifice s'est accompagnée d'une inversion de l'orientation et de changements dans le nombre et l'emplacement des ouvertures. Il est possible de le constater en faisant un rapide croquis comparant l'état actuel et l'état de la chapelle lorsqu'elle était à Pluméliau, cet état ancien nous étant connu par le Répertoire de Rosenzweig et par une carte-postale ancienne conservée aux A. D. d'Ille-et-Vilaine.



(1) - A. D. Ille-et-Vilaine, 7 Fe 14, Fonds des Bouillons, coupure Ouest-France, 10 mars 1966, article de l'Abbé Berto.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTCALEC.

Notons que, malgré ces différences et le fait que certaines ouvertures sont presque entièrement neuves (fenêtre Nord de la nef), les dispositions générales de la chapelle Sainte-Anne-du-Cloître ont été conservées : plan, volume, clocher, contreforts et même armoiries.

L'écu des Rimaison autrefois situé au-dessus du portail Ouest n'a pas été remonté mais deux écus identiques dont l'identification n'est que particulièrement résolue, ont été réutilisés. Ils représentent une bannière dont seul le parti dextre est reconnaissable : ce sont les armes des Ploeuc, qui portaient "d'hermines à trois chevrons de gueules". Le parti senestre est problématique. Le Mené y voit les armes des THUOMELIN, mais cette identification ne concorde pas avec les données du Nobiliaire de Pol de Courcy. Les Thomelin ou Thuomelin, originaires d'Angleterre, portaient "écartelé au 1er et 4e d'azur à 5 billettes d'argent en sautoir", etc... ; les Thomelin, sieurs de Talvern, en Pluméliau, portaient un sautoir de vair (1). Ni la partition de l'écu, ni le graphisme, ne correspondent ici tout à fait à ce que propose Le Mené. Rosenzweig, en 1860, n'avait pas résolu le problème.

Quand au cloître, il a été construit dans la même campagne de travaux que la chapelle, avec les pierres de la chapelle Sainte-Christine de Locmalo (2).

IV - DEGRADATIONS, RESTAURATIONS, RECONSTRUCTIONS, CHANGEMENT D'AFFECTATION : . / .

(1) - COURCY (Pol Potier de). - Nobiliaire et armorial de Bretagne, 3^e ed. - Rennes, Plihon et Hervé, 1890, t. III, p. 157 - 158. LE MENE, op. cit., II, 189.

(2) - Information orale recueillie à Pontcallec.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALLEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTCALLEC.

- DESCRIPTION EXTERIEURE -

SITUATION

Au Nord-Ouest du chateau. Elle est reliée à celui-ci par un cloître qui prend appui contre la façade Nord du pavillon occidental.

ETAT ACTUEL

Chapelle reconstruite en 1966 au Nord-Ouest du chateau. Le plan est en croix latine, orienté vers l'Ouest. On a utilisé pour cette reconstruction la presque totalité des matériaux de la chapelle Sainte-Anne-du-Cloître en Pluméliau (voir chapitre - Historique -).

07.56.014	0000.000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTCALEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTCALEC.

- D O C U M E N T A T I O N -*

SOURCES

* SOURCES MANUSCRITES :

- A. D. MORBIHAN :

Notes de MM. Du Halgouët et Thomas-Lacroix.

- A. D. ILLE-ET-VILAINE :

- 7 Fe 14, Fonds Des Bouillons (commune de Berné) :
coupures du quotidien Ouest-France en dates des
10 mars et 27 mai 1966 ;

- 7 Fe 173, id. (commune de Pluméliau) : notice de
l'Abbé Le Mené sur les paroisses du diocèse de Vannes.

* SOURCES IMPRIMEES :

Néant.

II - TRAVAUX HISTORIQUES :

Néant.

- * - Il s'agit ici d'un état sommaire : les archives paroissiales et municipales
de Pluméliau n'ont pas encore été dépouillées.

07.56.014	0000.000	38.06.00.00.	0001
07.56.014	0000.000	35.01.00.00	0004

BERNE

PONTICALIEC

CHAPELLE en provenance
de PLUMELIAU, reconstruite
à PONTICALIEC.

III - DICTIONNAIRES, REPERTOIRES, FOUILLES :

DUHEM (Gustave). - Les églises de France, Morbihan. - Paris, Letouzey et Ané,
1932, p. 140-141.

LE MENE (Abbé Joseph). - Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses
du diocèse de Vannes. - Vannes, Galles, 1891 - 1894, 2 vol., Tome II, p. 189 (Plumé-
liau).

ROSENZWEIG (L.). - Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville,
dans Bull. Soc. polymathique. Morbihan, 1860, p. 65-66 (Pluméliau).

ROSENZWEIG (L.). - Répertoire archéologique du département du Morbihan. - Paris,
Impr. Imp^{le}, 1863, p. 76 (Pluméliau).

IV - DOCUMENTS DE REFERENCE :

Aux A. D. d'Ille-et-Vilaine, dans les séries :

- 7 Fe 14 : 2 clichés Ouest-France montrant l'édifice au cours de sa
reconstruction, et accompagnant les articles des 10 mars et 27 mai
1966 ;
- 7 Fe 173 : carte-postale ancienne, de la collection Waron , St Brieuc,
montrant la chapelle Ste Anne-du-Cloître, en Pluméliau, vue du Sud-
Ouest (Repro C.R.I.B., n° 72.56.102.V).

07.56.014	0000 000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE
CHATEAU DE PONT-CALLECK
CHAPELLE

Table des illustrations.
Documents Photographiques

VUE EXTERIEURE

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| 1. Vue Générale Faces Est et Nord | 68. 56. 03 V. |
| 2. Mur Ouest : Blason. | 68. 56. 13 V. |

VUES INTERIEURES

- | | |
|---|---------------|
| 3. Mur Nord : Blason | 68. 56. 14 V. |
| 4. Mur Sud : Christ en croix - Vue générale | 68. 56. 15 V. |
| 5. Christ en croix : vue rapprochée. | 68. 56. 16 V. |

DOCUMENT DE REFERENCE

- | | |
|--|--------------|
| 6. Pluméliau - Chapelle Sainte Anne (transférée à Pontcallec). | |
| Vue générale Sud-Ouest - Carte postale A.D. 35 | 72.56.102. V |

07.56.014	0000 000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

CHATEAU DU PONT-CALLEC

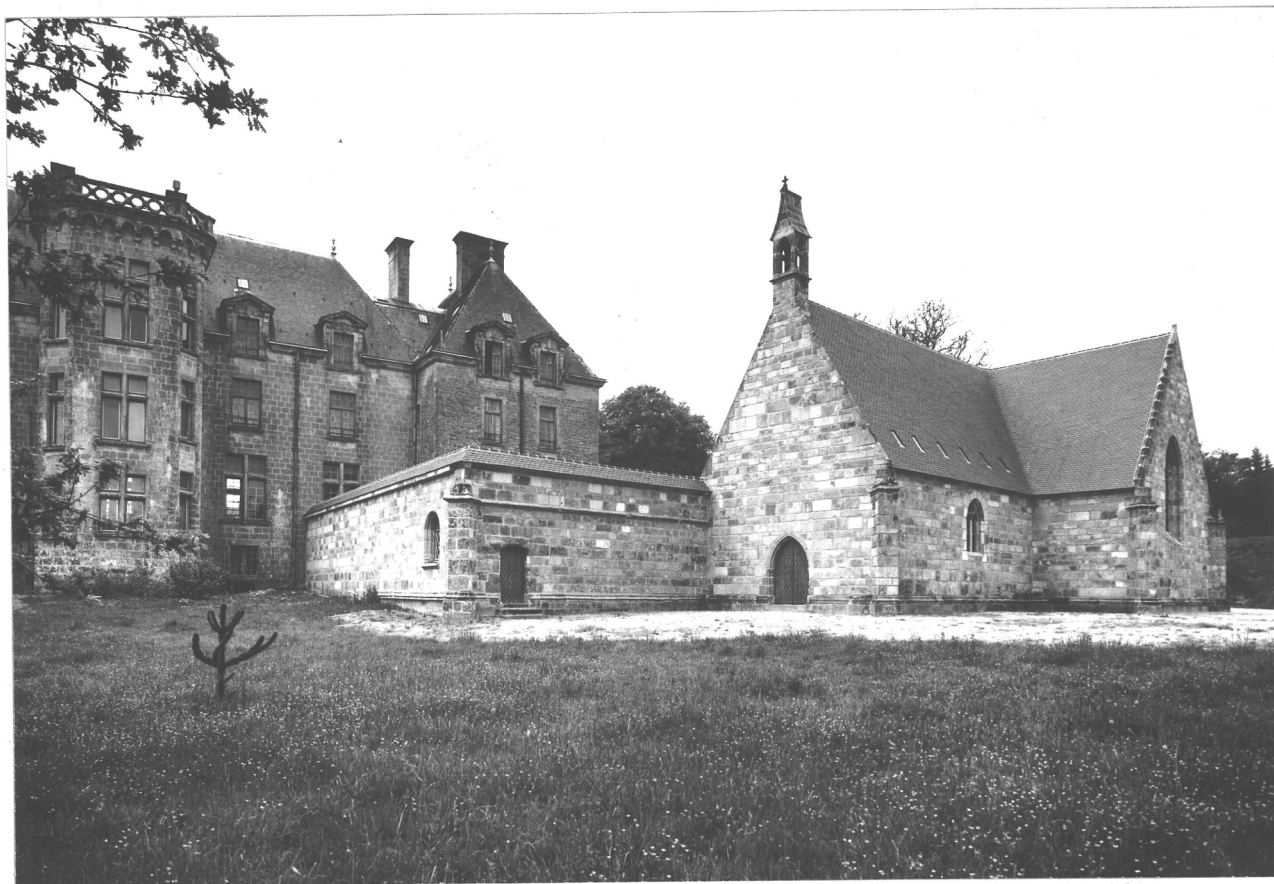
CHAPELLE

1860-1862

Vue Générale. Est et Nord.

Cliché DAGORN ARTUR

68.56.03 V



07.56.014	0000 000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

CHATEAU DU PONT-CALLEC

CHAPELLE

- Mur ouest - Extérieur.

Blason

Cliché DAGORN ARTUR

68.56.13 V



07.56.014	0000 000	38.06.00.00	0001
07.56.014	0000 000	35.01.00.00	0004

BERNE

CHATEAU DU PONT-CALLEC

CHAPELLE

Intérieur

Blason - Mur nord

Cliché DAGORN ARTUR

68.56.14 V



PLUMELIAU 56

CHAPELLE SAINTE ANNE
(transférée à Pontcallec)

Vue générale de la chapelle
prise du Sud-Ouest

Reproduction carte postale
A.D. Ille et Vilaine

72.56.103. V

